

**CONCOURS INTERNE NORMAL DE CONTRÔLEUR  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES**

**ANNÉE 2017**

**ÉPREUVE DE RÉSUMÉ DE TEXTE  
ET DE RÉPONSES À DES QUESTIONS SUR CE TEXTE**

*Décembre 2016*

*(Durée : 3 heures, coefficient : 4)*

*Le sujet comporte 7 pages*

**I. Résumer** en 320 mots (une marge de plus ou moins 10% est admise) l'article suivant de Régis GENTÉ paru dans Le Monde Diplomatique - Juin 2014.

Rappel : le résumé de texte est une miniaturisation qui respecte la structure du texte initial.

Le candidat indiquera obligatoirement, à la fin du résumé, le nombre de mots utilisés. Il est rappelé que les articles élidés comptent pour un mot.

**II. Répondre aux deux questions suivantes :**

**Question 1**

Qu'est-ce qui, selon l'auteur, caractérise le réseau de chauffage urbain russe ? (10 lignes maximum)

**Question 2**

Selon vous, quelles sont les mesures à mettre en place qui pourraient à terme limiter la facture énergétique des ménages français ? (50 lignes maximum)

**NOTA**

1 - Il sera tenu compte de la longueur du résumé, de la clarté de la rédaction, de l'orthographe et de la présentation.

2 - Les réponses aux questions devront être structurées et rédigées.

3 - Le barème de la notation sera le suivant :

Résumé : 10 points

Question 1 : 2 points

Question 2 : 8 points

## **La Russie expliquée par son chauffage**

En hiver, la plupart des citadins russes vivent chez eux en maillot de corps, short ou robe légère, la fenêtre... entrouverte. Dehors, en Sibérie, la température tutoie les - 40 °C, souvent - 25 °C à Moscou. Mais dans les logements, la chaleur devient parfois si étouffante qu'il faut laisser un filet d'air glacial entrer par une croisée entrebâillée.

Héritage de l'URSS, le système de chauffage urbain alimente encore les trois quarts des ménages. Problème : il ne permet pas de régler la température dans chaque domicile. Ce réseau, le plus vaste et le plus ancien du monde, fut conçu sans souci excessif d'économiser le gaz, le charbon ou le mazout. Les usines de production de chaleur, souvent intégrées aux centrales électriques des combinats industriels, sont des gouffres à carburant. Quant aux tuyaux transportant l'eau chaude, ils sont installés sous terre, mais souvent sans isolation, ce qui occasionne d'énormes déperditions. En bout de chaîne, les planificateurs urbains n'avaient pas fait de l'isolation thermique une priorité stratégique en matière d'habitat collectif. Résultat, le chauffage consomme un tiers de l'énergie primaire produite dans le pays. Fuites, vétusté, inefficacité, risques de rupture d'approvisionnement : leur rénovation presse. Mais comment financer ce vaste chantier ? La question n'est guère simple à trancher, et pas seulement pour des raisons comptables.

Le chauffage, et plus généralement les services liés à l'habitat, est considéré en Russie comme un besoin de base, à l'instar de la santé ou de l'éducation. Depuis l'époque soviétique, nombre de citoyens estiment qu'il incombe à l'État de fournir un toit à chacun et de maintenir des « services communaux » (chauffage, eau et électricité) à bon marché, voire gratuits. Selon une étude du Centre panrusse d'étude de l'opinion publique (VTsIOM) présentée début 2013, 58% des personnes interrogées considèrent les services communaux comme leur premier sujet de préoccupation. Et pour cause : au début des années 1990, ils absorbaient à peine 2 % des revenus annuels des ménages, contre 8 à 10 % actuellement, voire davantage dans les bourgades des régions éloignées, où les salaires sont bas. La loi fédérale indique que ces charges ne peuvent dépasser 22 % des revenus d'un foyer. Au-delà, la collectivité règle la facture. A Moscou, ville très chère dotée d'une mairie particulièrement riche, ce seuil a été abaissé à 10 %. Diverses catégories de la population, comme les retraités ou les vétérans de guerre, bénéficient de tarifs préférentiels. Et la population tient à ces conquêtes. En 2005, le gouvernement a voulu remettre en cause les Igoti, ces garanties sociales – gratuité totale ou partielle des transports en commun, des soins et des médicaments, exonérations de charges communales –, en proposant de les remplacer par des allocations. Plus de cinq cent mille personnes sont descendues dans les rues dans une centaine de villes pour défendre cette conception du service public. Ce furent les premiers rassemblements d'ampleur depuis 1991.

Si, en Europe, les habitants s'inquiètent de la part croissante de leurs revenus consacrée à l'achat ou à la location d'un logement, en Russie, où la plupart des ménages sont devenus gratuitement propriétaires après 1991, c'est la facture de chauffage, d'eau et d'électricité qui fait l'objet de toutes les préoccupations. « M. Vladimir Poutine est extrêmement attentif à cela, notamment dans les petites villes de province, comme en Sibérie, souligne le sociologue Lev Goudkov, directeur du Centre analytique Levada. C'est là que se trouve le cœur de son électorat. »

Depuis la fin des années 1990 et l'arrivée au pouvoir de M. Poutine au Kremlin, les revenus tirés de l'augmentation rapide du cours mondial des énergies fossiles ont permis de subventionner les tarifs du chauffage urbain et de financer les aides aux foyers modestes. La note acquittée par les ménages ne couvre ainsi que les deux tiers du coût de production de la chaleur. La collectivité préfère réduire les factures à court terme par des subventions plutôt qu'investir pour la réduire à long terme en investissant dans l'efficacité énergétique. Les politiques sociales ont obtenu d'incontestables résultats pour limiter la pauvreté.

Selon le Centre Levadà, la proportion de Russes estimant que leurs revenus ne permettent pas de se nourrir est passée de 15-20 % au milieu des années 1990 à 5-6 % aujourd'hui. Mais les aides sociales ne font qu'amortir les effets de l'économie de marché sur les populations les plus démunies, sans corriger un modèle de privatisation à outrance greffé sur un modèle administré jusqu'à la paralysie. Pour le reste, qui veut une retraite ou une couverture santé dignes de ce nom devra souscrire de coûteuses assurances privées. « Certes, M. Poutine a fait augmenter les tarifs des services communaux, explique la politologue Maria Lipman, du Centre Carnegie. Mais sa ligne rouge reste de ne pas pénaliser la base du soutien populaire dont il bénéficie. Au fond, il achète la paix sociale. » Le secteur privé, qui fournissait un quart du chauffage urbain en 2005, rêve d'en finir avec cette sensibilité aux accents « soviétiques » et de récupérer le magot des services publics locaux. Volontaires pour prendre le relais des financements publics, les opérateurs de marché exigent plus de souplesse dans la fixation des tarifs. « Aucun investisseur ne veut risquer de l'argent dans un secteur où il ne décide pas du prix auquel il vend sa production », note M. Konstantin Simonov, directeur du Fonds national de la sécurité énergétique, un cabinet de conseil qui a mené de nombreuses études sur le chauffage russe. « Un homme d'affaires veut savoir en combien de temps il va rentabiliser sa mise. »

Le réseau n'a bénéficié d'aucun investissement massif depuis les années 1980, et la dernière crise financière a encore aggravé la situation : les fonds alloués au renouvellement des infrastructures de chauffage ont plongé de moitié en 2007 sans jamais retrouver leur niveau initial. Selon un document officiel sur la « Stratégie russe pour l'énergie - 2030 », 65 à 70 % des infrastructures seraient obsolètes et 15 % menacées d'imminentes avaries. Des entreprises privées se déclarent prêtes à pallier ce manque d'investissement. Mais le coût serait immanquablement reporté sur les habitants. Et voilà le pouvoir russe obligé de jouer une délicate partition entre souci de maintenir le matelas électoral, à commencer par celui de la province sibérienne, et nécessité de moderniser rapidement un secteur obsolète. Le premier impératif implique de limiter la hausse des prix, le second de les augmenter massivement.

En votant la loi fédérale sur le chauffage du 27 juillet 2010, le gouvernement a tenté de réformer sa politique tarifaire. L'article 9 prévoit quatre méthodes de calcul des tarifs, fondées sur le souci de trouver un juste équilibre entre préoccupation sociale et rentabilité de l'investissement. Pour le consommateur, le cadre légal se veut soucieux d'améliorer la fiabilité, la qualité et l'accessibilité des services afin de justifier l'addition : une facture au prix du marché. Pour les entreprises, la loi intègre le retour sur investissement dans ses méthodes de calcul du tarif. Mais du texte à la réalité, le pas n'a pas été franchi.

La question est devenue plus brûlante encore lorsque M. Poutine a décidé de se présenter une troisième fois à la magistrature suprême lors du scrutin de 2012. Les fraudes lors des élections législatives de décembre 2011 et la répression des manifestations avaient fissuré la relation entre le président et une partie des cent quarante trois millions de citoyens de la Fédération de Russie. Sentant s'effriter son socle électoral, le candidat a réagi en consolidant sa base conservatrice. En

politique étrangère, cette volonté a trouvé une illustration spectaculaire lors de la crise ukrainienne. Au plan intérieur, outre un tournant idéologique conservateur, le président russe a entrepris de répondre aux attentes matérielles de ses électeurs, quitte à freiner les ardeurs libérales des opérateurs énergétiques. Le retour du chauffage parmi les grandes priorités politiques a été mis en scène le 19 décembre 2011, lors d'un conseil des ministres consacré à l'habitat. Face à la caméra, l'air soupçonneux, M. Poutine examine les relevés de charges de ménages ordinaires qu'on lui présente et s'indigne de « découvrir » une augmentation de 2 000 roubles (40 euros). Un montant important dans un pays où la moitié des revenus étaient inférieurs à 530 euros cette année-là, et où les retraités se contentent souvent d'une pension inférieure à 200 euros. Peu après son coup de colère cathodique, M. Poutine fait licencier plusieurs responsables d'entreprises publiques de l'énergie (chauffage, électricité, etc.). Le gouvernement adopte également un document obligeant les sociétés du secteur à déclarer le nom de leurs vrais propriétaires, beaucoup étant enregistrées dans des paradis fiscaux. Ce style de direction que beaucoup d'observateurs, comme Goudkov, qualifient de « conservatisme social » ou de « paternalisme gouvernemental » va pourtant de pair avec une politique tournée vers le marché. Comme l'écrit un spécialiste suédois de l'économie postsovietique, Thane Gustafson, les dirigeants russes ont déduit du chaos des années 1990 que « ce n'est pas l'entreprise privée en soi qui est à blâmer, [mais] le manque de direction de l'État. Leur solution est un partenariat pragmatique public-privé, dans lequel l'État joue un rôle leader dans la définition de la stratégie ». Les choix économiques de M. Poutine s'inspireraient d'une vision « résolument mercantiliste, nationaliste et patriotique ».

Ainsi le chauffage est-il partiellement privatisé, mais surtout au profit de sociétés russes, pour une part contrôlées par l'État : le géant gazier public Gazprom, qui fonctionne plus ou moins comme une entité privée ; Onexim ou Renova, appartenant respectivement aux oligarques Mikhaïl Prokhorov et Viktor Vekselberg ; ou encore une pléiade de sociétés détenues par des hommes d'affaires de province, parfois en cheville avec des fonctionnaires bien placés dans le domaine.

En revanche, « beaucoup d'entreprises non rentables demeurent dans le secteur public, régional ou municipal », affirme M. Oleg Shein, député de la Douma régionale d'Astrakhan, membre de la direction de la Confédération du travail de Russie et de l'Union des habitants. Les privatisations n'ont pas amélioré le taux de renouvellement du réseau, qui plafonne à 1 % par an. A cette allure, il faudrait un siècle pour le remplacer. Alors que pointe la menace d'une panne aux conséquences dramatiques, la population se montre de plus en plus insatisfaite de son chauffage, ainsi que des services publics.

L'échec tient en partie au modèle de production. Les grosses centrales électriques, qui livrent de la chaleur en plus de leur activité principale, fournissent environ la moitié du chauffage. Plusieurs ont été privatisées à partir de 2003 et leurs propriétaires négligent la fourniture de chaleur, activité moins rentable que l'électricité. L'autre moitié de l'approvisionnement d'eau chaude provient de petites chaufferies vendues ou louées à des opérateurs privés. La chaleur transite par des tuyauteries exploitées quant à elles par des sociétés de transport et de distribution. Faute d'investissement, là aussi, elles sont surdimensionnées et mal isolées : un quart des calories se dissipe en route, contre 6 % en Finlande, par exemple.

Pour justifier le manque d'investissements, les responsables des chaufferies restées publiques se plaignent de leur dépendance en matière de ravitaillement : « C'est notre principal problème. Nous dépendons de notre fournisseur de combustible, en espérant que son appétit sera modéré par les échelons politiques supérieurs. Au final, nous ne dégageons aucun bénéfice et pouvons seulement

maintenir nos infrastructures dans un état de fonctionnement acceptable », raconte M. Nikolaï Birioukov, premier adjoint au maire de Mytichtchi, en banlieue de Moscou, chargé des services communaux. Profitant de leur position de force, certains groupes énergétiques rachètent les chaufferies. « Lorsqu'ils ne forment qu'une seule entité, les fournisseurs de combustible et les producteurs de chaleur n'ont pas intérêt à réduire les quantités d'énergie dépensées. Au contraire, plus il faut chauffer, plus le peuple consomme et paie, soit avec ses factures soit par ses impôts, pour la partie subventionnée du chauffage. Et plus les entreprises du secteur en profitent », déplore M. Piotr Falkov, un retraité devenu « expert » après avoir épluché ses relevés de charges.

Contraintes en aval par la politique de fixation des prix et en amont par les énergéticiens, les sociétés locales affrontent également la corruption des élus et des fonctionnaires. Début 2013, Der Spiegel publiait une enquête après le meurtre de Mikhaïl Pakhomov, une étoile montante du parti présidentiel. L'hebdomadaire allemand révélait que le jeune député avait amassé des millions d'euros grâce à des commissions occultes versées pour l'obtention d'un contrat, au profit de sa société, pour la pose des canalisations dans sa ville de Lipetsk. Son corps a été retrouvé dans un fût métallique, coulé dans le béton. « La corruption est une des raisons rendant impossible la réforme de ce secteur, témoigne M. Mikhaïl Nikolski, qui fut longtemps responsable de la distribution dans la région de Krasnoïarsk. Ici, un conflit d'intérêts entre un élu et une société de fourniture de gaz explique des prix gonflés ; ailleurs, c'est le directeur de la société de distribution qui surfacture les conduites de remplacement ». M. Poutine lui-même dénonce régulièrement le phénomène et, après des colères médiatisées, diligente des enquêtes anticorruption contre quelques chefs d'administrations locales. « Ce n'est pas seulement du cinéma, explique la directrice du bureau russe de l'association Transparency International, Mme Elena Panfilova. Certes, le président russe a un contrat tacite avec les fonctionnaires, dont le nombre a beaucoup augmenté sous ses présidences. Il leur permet de voler en échange de leur loyauté. Dans le secteur du chauffage, il fixe une limite à ne pas franchir : ne pas trop toucher au petit peuple qui vote pour lui. Autrement dit, le chauffage représente un domaine où il doit choisir entre deux groupes qui lui sont loyaux ».

Comment, dans ces conditions, gagner en efficacité énergétique pour dégonfler à l'avenir la facture des ménages tout en augmentant le prix actuel de l'unité calorifique vendue ? La loi du 23 novembre 2009 sur l'efficacité énergétique crée les conditions, sur le papier, pour rendre les unités centrales de production moins gourmandes en énergie primaire. Outre l'optimisation de la cogénération de chaleur et d'électricité, on prévoit d'isoler les tuyaux pour diviser par trois la déperdition. Certaines municipalités, comme Mytichtchi, installent des systèmes permettant à un immeuble de réguler sa consommation, avec des chaufferies de quartier. L'opération s'élève environ à 100 000 euros pour une barre d'immeubles, mais l'investissement incite en théorie les habitants à se montrer économies. Le manque d'enthousiasme face aux joies du calcul d'optimisation désole M. Simonov : « Même si les retours sur investissement sont assez rapides, pour nos mentalités postsoviétiques, c'est encore trop. Les Russes se demandent pourquoi accepter de sortir leur argent, avec des factures majorées pendant six à sept ans, quand bien même elles diminueront ensuite, alors que selon eux le chauffage doit être gratuit. » Du coup, l'expert du Fonds national de la sécurité énergétique propose de lever des financements extrabudgétaires en émettant des emprunts. Une idée discutée depuis bientôt quinze ans, sans résultat. Pour dénouer la contradiction entre « un secteur privatisé, mais des entreprises qui ne peuvent pas investir », comme le résume M. Birioukov, de la mairie de Mytichtchi, des formules libérales associant puissance publique et secteur privé,

comme les partenariats public-privé ou des systèmes de concessions, ont été envisagées, sans dépasser le stade du projet.

Dans le débat sur la stratégie à suivre, il n'a pas échappé aux cercles dirigeants russes que les privatisations opérées en Occident ont fait basculer les municipalités dans une situation de dépendance vis-à-vis des opérateurs de marché. La privatisation des infrastructures ne garantit pas, loin de là, des investissements satisfaisants, comme le montrent celle des chemins de fer britanniques ou les délégations de service public accordées aux grands groupes dans l'approvisionnement de l'eau en France. D'un autre côté, une fraction des élites représentée par le Premier ministre Dimitri Medvedev, et favorable à un mode de gouvernement moins étatiste, soutient les « réformes » libérales en abordant la question énergétique par la problématique du climat. En 2009, avec son « programme de modernisation », M. Medvedev entendait par exemple dynamiser la compétitivité de l'économie nationale en fixant un ambitieux objectif d'amélioration de 40 % de l'efficacité énergétique d'ici 2020.

Entre le contexte économique morose et la nécessité pour le président de ne pas perdre son soutien populaire, la modernisation du chauffage urbain pourrait attendre encore un peu. Et les citadins russes passer encore plusieurs hivers à transpirer par - 20°C en priant pour que le système ne tombe pas en panne.

# CONCOURS INTERNE NORMAL DE CONTRÔLEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

ANNÉE 2017

## ÉPREUVE DE STATISTIQUES

Décembre 2016

(Durée : 3 heures, coefficient : 4)

*Le sujet comporte 7 pages*

Le présent document comprend 4 exercices indépendants. **Sauf consignes particulières, les résultats seront donnés avec une décimale.**

Le candidat devra être attentif au contenu des questions afin d'y répondre de façon précise.

### NOTA :

- 1° Il sera tenu compte dans la notation tant de la présentation des tableaux et graphiques demandés que de la pertinence et de la clarté des commentaires.
- 2° L'usage de la calculatrice est autorisé.

### Exercice 1 (7 points)

A l'aide des tableaux 1.1 et 1.2,

1. a) Quels sont respectivement, en millions, les nombres de salariés de l'industrie et du secteur tertiaire en 2011 ?  
b) Calculer l'emploi total par secteur d'activité pour les années 2009 et 2014.  
c) Quelle est la part de l'emploi salarié dans l'emploi total en 2014 ?
2. a) Pour l'année 2014, calculer en pourcentage la répartition de l'emploi non salarié selon le secteur d'activité  
b) Même question pour l'emploi salarié.  
c) Représenter graphiquement les résultats obtenus aux deux questions précédentes.  
d) Commenter ces résultats en quelques lignes.
3. a) Quel est le salaire annuel net moyen des cadres salariés en 2012 ?  
b) Pour les années 2012 et 2013, calculer le salaire mensuel net moyen des hommes, des femmes et de l'ensemble des salariés.  
c) Calculer l'évolution des salaires nets de chaque catégorie socioprofessionnelle pour l'ensemble des salariés, puis séparément des femmes, et des hommes, entre 2012 et 2013.  
d) Commenter les résultats obtenus (10 lignes maximum).

**Tableau 1.1**  
**Emploi salarié et non salarié par secteur d'activité - France métropolitaine**

		en milliers					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014 (p)
<b>Emploi salarié</b>	Agriculture	224,9	221,3	225,6	229,2	233,7	240,7
	Industrie	3 354,1	3 270,0	3 252,8	3 231,7	3 193,4	3 153,0
	Construction	1 457,9	1 439,4	1 429,7	1 413,2	1 387,0	1 339,9
	Tertiaire marchand	11 100,4	11 250,7	11 328,4	11 253,8	11 293,2	11 317,7
	Tertiaire non marchand	7 803,8	7 603,9	7 609,6	7 649,3	7 743,1	7 794,7
	<b>Total</b>	<b>23 741,2</b>	<b>23 785,3</b>	<b>23 846,1</b>	<b>23 777,1</b>	<b>23 850,5</b>	<b>23 846,0</b>
<b>Emploi non salarié</b>	Agriculture	442,9	435,6	431,2	426,0	424,3	416,2
	Industrie	128,2	131,9	134,5	137,8	143,8	145,8
	Construction	279,4	296,1	305,1	318,9	332,5	333,5
	Tertiaire marchand	1 136,7	1 220,2	1 289,7	1 352,0	1 410,3	1 428,6
	Tertiaire non marchand	398,3	416,1	418,5	441,2	471,1	495,0
	<b>Total</b>	<b>2 385,6</b>	<b>2 500,0</b>	<b>2 579,0</b>	<b>2 675,8</b>	<b>2 781,9</b>	<b>2 819,1</b>

Emploi au 31 décembre de l'année n.

(1) : estimations provisoires pour l'année 2014.

Source : Insee, estimations d'emploi localisées, lieu de travail

**Tableau 1.2**  
**Structure des emplois et salaires nets mensuels moyens des salariés selon la CS**

	Salaires nets en euros courants		Répartition des effectifs (%)	
	2012	2013	2012	2013
<b>Ensemble</b>			<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Cadres <sup>1</sup>	4 083	4 072	17,7	17,8
Professions intermédiaires	2 241	2 254	19,6	19,8
Employés	1 596	1 612	30,0	30,3
Ouvriers	1 677	1 686	32,7	32,1
<b>Hommes</b>			<b>59,2</b>	<b>58,9</b>
Cadres <sup>1</sup>	4 399	4 380	19,9	20,0
Professions intermédiaires	2 380	2 394	19,1	19,2
Employés	1 700	1 714	15,1	15,5
Ouvriers	1 727	1 736	45,9	45,3
<b>Femmes</b>			<b>40,8</b>	<b>41,1</b>
Cadres <sup>1</sup>	3 459	3 469	14,6	14,7
Professions intermédiaires	2 054	2 068	20,5	20,8
Employés	1 551	1 568	51,4	51,4
Ouvriers	1 434	1 441	13,5	13,1

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, France.

Source : Insee, DADS, fichier semi-définitif.

## **Exercice 2** (5 points)

A l'aide du tableau 2,

1. a) Que signifie un devis médian des films d'initiative française de 2,8 millions d'euros en 2014 ?  
b) Peut-on retrouver, pour cette même année, le devis médian pour l'ensemble des films de long métrage si on vous donne le devis médian des films de coproduction à majorité étrangère ? Expliquer votre réponse.
2. a) Pour chaque année, calculer la recette en millions d'euros des films français (avec 2 décimales).  
b) Sachant que l'évolution entre 2009 et 2010 est de 8,7 % et l'évolution entre 2010 et 2011 est de -5,3 %, calculer la recette des films français en milliers d'euros en 2009. Les calculs seront faits en conservant les 2 décimales.
3. a) Pour l'année 2012, calculer le nombre de fauteuils par salle à l'unité près.  
b) Calculer pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 le prix moyen d'une place de cinéma au centime d'euro près. En faire une représentation graphique.
4. Commenter l'évolution du nombre de spectateurs sur l'ensemble de la période? (4 à 5 lignes maximum)

**Tableau 2**  
**Activités cinématographiques de 2011 à 2014**

	2011	2012	2013	2014
<b>Production cinématographique</b>				
Nombre de films de long métrage produits (1)	271	279	269	258
Dont Films d'initiative française	206	209	208	203
Films de coproduction à majorité étrangère	65	70	61	55
Montant des investissements (en millions d'euros)	1.388,38	1.342,33	1.253,95	994,13
Devis médian des films d'initiative française produits (en millions d'euros)	3,7	3,2	2,5	2,8
<b>Exploitation cinématographique</b>				
Nombre de salles	5.467	5.508	5.558	5.647
Nombre de fauteuils (en milliers)	1.047	1.054	1.066	1.071
Nombre de spectateurs (en millions)	217,2	203,6	193,7	209,0
Recettes (en millions d'euros) (2)	1.374,74	1.306,48	1.250,87	1.332,73
Part du film français dans la recette guichet (en %)	36,5	45,4	36,8	35,7

(1) : long métrage : film de longueur égale ou supérieure à 1 600 m pour un format de 35 mm.

(2) : recette totale guichet, y compris la taxe spéciale additionnelle (TSA).

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Champ : France.

### **Exercice 3** (3 points)

L'indice de masse corporel (IMC) est un indicateur qui mesure la corpulence et se calcule en effectuant le rapport du poids (en kg) sur le carré de la taille (en m). En effet, il est nécessaire pour comparer des poids de prendre en compte la taille des individus. L'Organisation Mondiale de la Santé a défini les seuils suivants, applicables aux individus de 18 ans et plus et de préférence de moins de 65 ans :

IMC < 18,5 : sous-poids

18,5 =< IMC < 25 : poids normal

25=< IMC < 30 : surpoids

IMC >= 30 : obésité

Les classes construites par l'OMS et les seuils correspondants traduisent des niveaux de risque pour la santé associés à des valeurs de l'IMC. Ils ont néanmoins leurs limites (sexe, âge, masse musculaire...) et ne constituent en aucun cas un jugement esthétique sur ces états de corpulence.

1. A partir des chiffres donnés dans le tableau 3, représenter à l'aide d'un graphique approprié, l'évolution au cours du temps de l'obésité et du surpoids respectivement pour les hommes et pour les femmes.
2. Commenter.
3. Pour une personne de 1,80 m, à partir de quel poids peut-on parler de « surpoids » selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé ? Expliquer votre calcul.

**Tableau 3**

**Prévalence du sous-poids, du surpoids et de l'obésité selon le genre**

		1981	1992	2003
Hommes	Sous-poids	1,9	1,7	1,8
	Surpoids	30	30,9	34,8
	Obésité	5,3	5,5	9,8
Femmes	Sous-poids	8,5	7,8	6,7
	Surpoids	16,3	17,9	21,2
	Obésité	5,3	6,2	10,2

Champ : Individus entre 18 et 65 ans, résidant en France métropolitaine.

Lecture : en 1981, 1,9 % des hommes étaient en situation de sous-poids.

Source : enquêtes Santé, Insee.

#### Exercice 4 (5 points)

On considère à présent le tableau 4.

1. Calculer le montant du PIB en 2014 en milliards d'euros arrondi à l'unité.
2. De la même façon que pour la question 1, calculer la série temporelle du PIB de 2005 à 2013. Calculer également les taux de croissance d'une année à l'autre, pour les années 2005 à 2014. Commenter brièvement.
3. Calculer le taux de croissance annuel moyen du PIB en valeur sur la période 2005-2014. Pourrait-on à la place simplement effectuer le calcul de la moyenne sur les taux de croissance calculés à la question précédente ?

Rappel : le taux de croissance (TC) et le taux de croissance annuel moyen (TCAM) sur une même période de longueur n sont liés par la relation :

$$TCAM = \left[ \sqrt[n]{\frac{\text{valeur finale}}{\text{valeur initiale}}} - 1 \right] \times 100$$

4. En prenant comme base la valeur de la DIRD en 2010, calculer en indice base 100 l'évolution de la DIRD sur la période 2005-2014.
5. En utilisant des pourcentages, comparer graphiquement les séries temporelles de la structure du financement de la DIRD. Commenter l'évolution du financement sur fonds publics.

**Tableau 4**  
**Dépense intérieure de Recherche & Développement (DIRD) des entreprises et son financement**

	DIRD			Financement sur fonds des entreprises			Financement sur fonds publics (3)			Financement sur autres fonds (4)		
	en millions d'euros	en % du PIB (1)	Variation annuelle en volume (en %) (2)	en millions d'euros	en % du total	Variation annuelle en volume (en %) (2)	en millions d'euros	en % du total	Variation annuelle en volume (en %) (2)	en millions d'euros	en % du total	Variation annuelle en volume (en %) (2)
2005	22 503	1,27	-1,99	17 902	79,55	0,18	2 537	11,27	-3,89	2 064	9,17	
2006	23 911	1,29	4,01	19 077	79,79	4,31	2 769	11,58	6,83	2 065	8,64	
2007	24 753	1,27	0,93	19 784	79,92	1,11	2 586	10,45	-8,94	2 384	9,63	
2008	25 761	1,29	1,66	20 096	78,01	-0,78	3 029	11,76	14,44	2 636	10,23	
2009	26 426	1,36	2,48	21 545	81,53	7,11	2 488	9,42	-17,94	2 392	9,05	
2010	27 455	1,37	2,78	22 470	81,84	3,17	2 467	8,99	-1,91	2 518	9,17	
2011	28 851	1,40	4,10	23 985	83,13	5,75	2 230	7,73	-10,47	2 636	9,14	
2012	30 041	1,44	2,94	24 852	82,73	2,43	2 445	8,14	8,43	2 744	9,13	
2013	30 590	1,45	1,04	25 161	82,25	0,46	2 542	8,31	3,16	2 887	9,44	
2014	31 133	1,45	1,24	25 747	82,70	1,79	2 505	8,04	-2,01	2 881	9,25	

(1) : comptes nationaux, nouvelle base 2010.

(2) : la variation annuelle en volume est obtenue en déflatant la variation en valeur par la variation du prix implicite du PIB.

(3) : y compris les institutions sans but lucratif.

(4) : ce sont principalement des fonds provenant de l'étranger. Compte tenu de l'irrégularité des flux annuels correspondant à cette rubrique, le calcul d'une variation annuelle en volume (et même en valeur) n'est pas significatif.

Source : MENESR - Systèmes d'information et études statistiques (Sies).

# CONCOURS INTERNE NORMAL DE CONTRÔLEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

ANNÉE 2017

## ÉPREUVE DE RÉDACTION ADMINISTRATIVE

Décembre 2016

(Durée : 3 heures, coefficient : 6)

*Le sujet comporte 21 pages (y compris celle-ci)*

A partir des seuls documents joints, vous rédigerez une note de synthèse de 4 pages dans laquelle vous dresserez le portrait de la pauvreté en France et décrirez les différentes approches qui permettent de la mesurer.

	Pages
<u>Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains - Insee Première n°1552 (4 pages)</u>	2 à 5
<u>Suivi annuel des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale – extrait – ONPES - Édition 2015 (11 pages)</u>	6 à 16
<u>Pauvreté et précarité en chiffres – extrait - Observatoire des inégalités (5 pages)</u>	17 à 21

**Nota :** Il sera tenu compte dans la notation de la clarté de la rédaction, de l'orthographe, de la grammaire et de la présentation.



## Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains

**E**n France métropolitaine, en 2012, le taux de pauvreté est le plus élevé dans le Nord et le Sud-Est, ainsi qu'en Seine-Saint-Denis. Le taux de pauvreté est le plus important dans les villes-centres des grandes aires urbaines, où la pauvreté touche particulièrement les familles monoparentales, les familles nombreuses et les ménages jeunes, ainsi qu'en dehors de l'influence des villes. Les inégalités de niveaux de vie à l'intérieur des régions et des départements sont souvent fortes ; elles sont les plus prononcées à Paris, dans les Hauts-de-Seine, et en Haute-Savoie, du fait d'un niveau de vie particulièrement élevé de la partie aisée de la population qui y habite. Le niveau de vie médian est généralement plus élevé dans l'espace urbain, en particulier dans les couronnes des grands pôles urbains. Pour les personnes les plus pauvres, la part des prestations sociales dans le revenu disponible est importante et varie fortement selon les régions ; elle est la plus élevée dans les villes-centres où elle représente en moyenne 46 % du revenu disponible pour les 10 % de personnes les plus modestes. À l'inverse, pour les personnes les plus aisées, la part des revenus du patrimoine est alors prédominante : dans les villes-centres, qui concentrent souvent les plus fortes inégalités, elle représente en moyenne 30 % du revenu disponible pour les 10 % de personnes les plus aisées.

Anne-Thérèse Aerls, division Statistiques régionales, locales et urbaines,  
Sandra Chirazi, Lucile Cros, direction régionale de Bretagne, Insee

À compter des données 2012, un nouveau dispositif permet une observation du revenu disponible des ménages à un niveau territorial plus fin que le département, jusqu'à la commune. Ce dispositif, le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi ; sources), offre une nouvelle lecture de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté monétaire (*définitions*). Présentés pour la première fois dans cette publication, ces résultats sont complétés par des données sur le site [insee.fr](http://insee.fr).

**En France métropolitaine, le taux de pauvreté est le plus élevé dans le Nord et le Sud-Est, ainsi qu'en Seine-Saint-Denis**

À l'échelle régionale (*encadré*), en 2012, le taux de pauvreté, *i.e.* la part de la population dont le niveau de vie est en deçà du seuil de pauvreté, reste le plus élevé en

Corse, Languedoc-Roussillon et Nord - Pas-de-Calais (autour de 20 %). Il est le plus faible en Bretagne et Pays de la Loire (moins de 11 %).

Au niveau départemental, c'est en Île-de-France que se trouvent à la fois les départements ayant le plus fort et le plus faible taux de pauvreté. Ainsi, en 2012 le taux de pauvreté est de 9 % dans les Yvelines et de 27 % en Seine-Saint-Denis.

Hors Île-de-France, tous les départements des régions Nord - Pas-de-Calais, Corse, et Languedoc-Roussillon (exceptée la Lozère) ont parmi les plus forts taux de pauvreté (entre 18 % et 23 %). De forts taux apparaissent également dans le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, l'Ariège, la Creuse, les Ardennes et l'Aisne (entre 18 % et 20 %). Outre les Yvelines, les plus faibles taux de pauvreté sont observés en Loire-Atlantique, Finistère, Ille-et-Vilaine et Vendée, ainsi qu'en Savoie, Haute-Savoie et dans l'Ain (autour de 10 %).

**Dans les grandes aires urbaines, le taux est plus élevé dans les villes-centres**

Au niveau communal (*figure 1*), la pauvreté est dans l'ensemble la plus forte dans les villes-centres des grandes aires urbaines (20 % en moyenne ; *définitions*) et dans les communes isolées hors de l'influence des villes (17 % en moyenne). Ces dernières, réparties sur l'ensemble du territoire (*figure 2*), ne représentent toutefois que 5 % de la population. Globalement, 77 % de la population pauvre réside dans les 230 grandes aires urbaines de métropole, dont 65 % dans les grands pôles urbains et 20 % dans l'aire urbaine de Paris.

Dans l'espace urbain, le taux de pauvreté est généralement plus élevé dans les pôles (16 % en moyenne) que dans leurs couronnes (autour de 10 %). Au sein des grandes aires urbaines, le taux de pauvreté est presque toujours plus élevé dans les

villes-centres. Il atteint parfois deux à trois fois celui des banlieues et plus de quatre fois celui des couronnes périurbaines (voire sept fois dans l'aire de Mulhouse : 30 % dans la ville-centre contre 4 % dans la couronne). Au total, les deux tiers des personnes pauvres résident dans les grands pôles urbains, alors que ces derniers rassemblent moins de 60 % de la population. À l'inverse, alors que les couronnes des grands pôles urbains regroupent 20 % de la population, à peine plus de 10 % des personnes pauvres y résident.

Les moyennes et petites aires de Nord - Pas-de-Calais et de Picardie sont les plus touchées par la pauvreté, à l'instar de Fourmies, du Cateau-Cambrésis, d'Hirson (32 %), et de Bohain-en-Vermandois (36 %). À l'inverse, c'est dans de petites aires d'Alsace, de Franche-Comté et des Pays de la Loire que les taux sont les plus faibles : Fessenheim (4 %), Morteau et La Verrie (6 %). Parmi les grandes aires urbaines, le taux de pauvreté varie de 8 % (Annecy, Senlis, Bâle - Saint-Louis (partie

française), Les Herbiers) à 29 % (Beaucaire). En dehors de l'espace urbain, dans les communes isolées hors de l'influence des pôles, il est le plus élevé dans le Sud-Est (25 % en Corse et 24 % en Languedoc-Roussillon) et le plus faible à l'Est (8 % en Alsace).

### Les familles monoparentales, familles nombreuses et ménages jeunes sont les plus exposés

Tous territoires confondus, les ménages les plus touchés par la pauvreté monétaire sont généralement les ménages jeunes (*définitions*), les ménages de cinq personnes ou plus et les familles monoparentales. C'est encore plus vrai dans les régions où le taux de pauvreté est élevé en moyenne. Le taux varie ainsi, selon les régions, de 17 % (Pays de la Loire) à 30 % (Languedoc-Roussillon, Nord - Pas-de-Calais) parmi les ménages jeunes, de 15 % (Bretagne) à 34 % (Nord - Pas-de-Calais) parmi les ménages de cinq personnes ou plus, et de 24 %

(Île-de-France) à 40 % (Nord - Pas-de-Calais) parmi les familles monoparentales.

C'est généralement dans les villes-centres des grands pôles urbains, ainsi que dans les moyens et petits pôles, que la pauvreté pour ces catégories de ménages est la plus fréquente : elle y concerne en moyenne autour de 27 % des personnes parmi les ménages jeunes, 35 % parmi les familles monoparentales, et parmi les ménages de cinq personnes ou plus, respectivement 37 % des personnes dans les villes-centres et autour de 27 % dans les moyens et petits pôles. À l'inverse, c'est dans les couronnes des pôles que les taux sont généralement les plus faibles, en particulier dans les couronnes des grands pôles urbains où 13 % des personnes parmi les ménages jeunes sont pauvres, 14 % parmi les ménages de cinq personnes ou plus et 23 % parmi les familles monoparentales.

Les personnes seules sont également davantage concernées par la pauvreté que l'ensemble de la population, sauf en Île-de-France. C'est

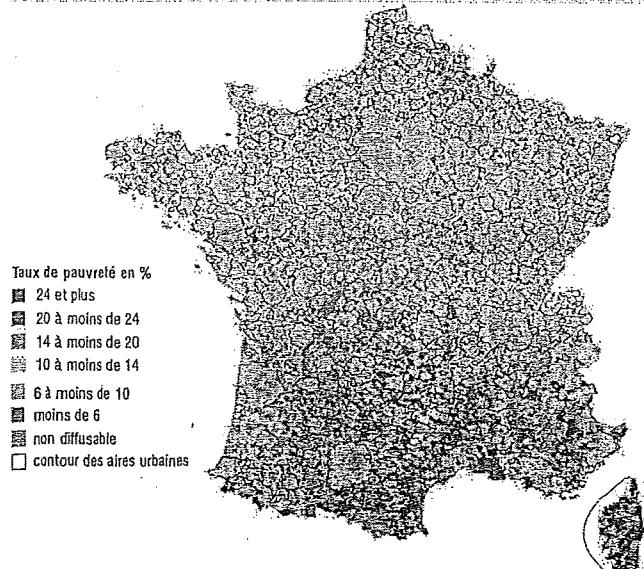
## 1 Niveau de vie par type d'espace : Les grands pôles concentrent les inégalités

Catégorie de communes	Population des ménages fiscaux	Niveau de vie médian en euros	Premier décile de niveau de vie en euros	Neuvième décile de niveau de vie en euros	Taux de pauvreté en %	Répartition de la population pauvre en %	Niveau de vie médian de la population pauvre	Intensité de la pauvreté en %
Grands pôles urbains	35 864 657	19 887	9 960	39 547	16,1	65,2	9 242	22,1
- Villes-centres	14 265 385	18 731	9 210	39 601	19,5	31,4	9 132	23,1
- Banlieues	21 599 272	20 619	10 579	39 516	13,9	33,8	9 344	21,3
Couronne des grands pôles urbains	12 178 299	20 975	12 295	36 085	8,8	12,1	9 725	18,1
Communes multipolarisées	3 316 246	19 377	11 229	32 975	12,1	4,5	9 666	18,6
Moyens pôles	1 734 551	18 447	10 241	32 975	15,7	3,1	9 489	20,1
Couronne des moyens pôles	360 798	19 350	11 681	32 055	10,6	0,4	9 779	17,6
Petits pôles	2 263 588	18 231	10 302	32 023	15,6	4,0	9 528	19,7
Couronne des petits pôles	168 534	19 012	11 124	31 865	12,3	0,2	9 636	18,8
Autres communes multipolarisées	3 372 445	18 607	10 905	31 205	13,3	5,1	9 661	18,6
Communes isolées hors influence des pôles	2 805 422	17 941	10 000	31 923	16,9	5,3	9 464	20,3
France métropolitaine	62 064 538	19 786	10 503	37 236	14,3	100,0	9 378	21,0
France métropolaine (ERFS 2012) (*)	/	19 740	10 610	37 430	13,9	/	9 410	20,5

(\*) Pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté concernant l'ensemble de la France métropolitaine, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence ; / signifie que les informations ne sont pas disponibles à partir de l'ERFS 2012.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 et ERFS 2012.

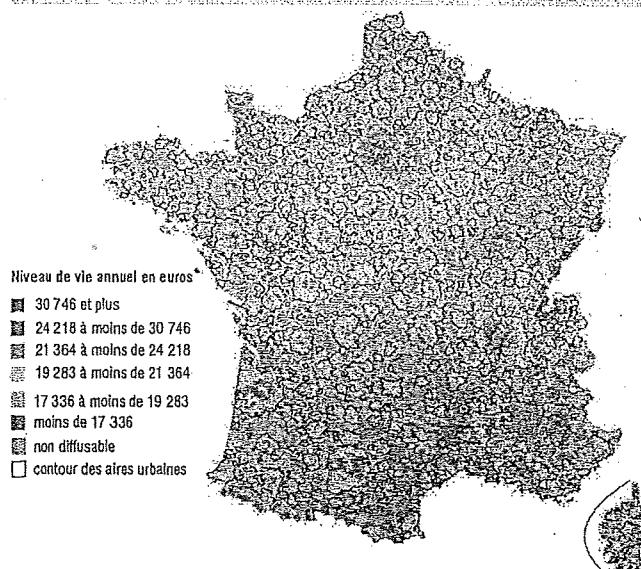
## 2 Taux de pauvreté communau



IGN - Insee 2015

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

## 3 Niveaux de vie médians



IGN - Insee 2015

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

en Corse que la pauvreté des personnes seules est la plus forte ; elle concerne 27 % des femmes seules et 25 % des hommes seuls. Au niveau communal, le taux de pauvreté pour les personnes seules est le plus élevé dans l'espace situé hors de l'influence des villes (23 %), puis dans les couronnes des petits pôles et les communes multipolarisées des moyens et petits pôles (20 %).

À l'inverse, les couples sont dans l'ensemble moins exposés à la précarité monétaire. Le taux de pauvreté des couples sans enfant, en particulier, est très en-dessous de celui de l'ensemble de la population (de moins de 5 % en Haute-Normandie, Alsace, Bretagne, Pays de la Loire et région Centre à 15 % en Corse).

### Les plus fortes disparités de niveau de vie à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Haute-Savoie

Dans toutes les régions, les niveaux de vie (*définitions*) se répartissent sur une échelle plus ou moins étendue. Les disparités sont les plus marquées en Île-de-France, particulièrement dans les départements de Paris et des Hauts-de-Seine, ainsi qu'en Haute-Savoie. Département par département, le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes les plus aisées est le plus élevé dans toute l'Île-de-France hors Seine-Saint-Denis, ainsi qu'en Alsace, dans les Alpes-Maritimes et en Haute-Garonne. Il l'est également dans trois des huit départements de Rhône-Alpes : le Rhône, l'Ain et la Haute-Savoie. C'est dans la commune de Neuilly-sur-Seine que le niveau de vie (ou revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage) des 10 % de personnes les plus aisées est le plus haut : plus de 111 700 euros par an, soit un revenu disponible (*définitions*) supérieur à 111 700 euros pour une personne seule, 167 550 euros pour un couple et 234 570 euros pour une famille avec deux enfants de moins de 14 ans. Parmi les communes de plus de 100 000 habitants, le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 1 % de personnes les plus aisées est le plus haut à Paris et à Boulogne-Billancourt (respectivement plus de 177 700 et plus de 157 000 euros par an), puis à Bordeaux, Aix-en-Provence, Lyon, Strasbourg, Toulouse, Nantes et Rennes (de plus de 85 000 à plus de 103 000 euros par an).

À l'autre bout de l'échelle des revenus, le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire varie selon les départements de 8 620 euros (à Paris) à 9 900 euros par an (Vendée). L'intensité de la pauvreté (*définitions*) est la plus élevée en Île-de-France, ainsi qu'en Corse (24 %) : elle atteint 24,7 % en Seine-Saint-Denis et en Haute-Corse, et 27,4 % à Paris. En Bretagne et dans les Pays de la Loire, les disparités de niveau de vie sont les moins marquées et l'intensité de la pauvreté est également parmi les plus faibles de métropole (moins de 19 %).

Les inégalités de niveau de vie sont généralement les plus importantes dans les grands pôles urbains, en particulier dans les villes-centres. Pour l'ensemble des villes-centres, le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes les plus aisées est en moyenne plus de 4,3 fois supérieur à celui en dessous duquel se trouvent les 10 % les moins aisés (près de 6,7 fois à Paris), contre un rapport de 3,5 en moyenne sur l'ensemble de la population.

### Le niveau de vie médian est le plus haut dans les couronnes des grandes aires urbaines

La géographie des niveaux de vie fait apparaître des niveaux plus élevés dans l'espace urbain, en particulier dans les grandes aires urbaines (*figure 3*), dont l'aire urbaine de Paris et celles centrées autour des grandes capitales régionales, ainsi que le long de la frontière franco-suisse.

Dans l'espace urbain, les niveaux de vie médians sont dans l'ensemble un peu plus élevés dans les couronnes que dans les pôles. Dans les grands pôles urbains, ils sont presque toujours plus élevés en banlieue qu'en ville-centre. Font exception une dizaine de grandes aires urbaines, dont Paris et Lyon où beaucoup de ménages très aisés résident dans la ville-centre.

### Pour les plus pauvres, la part des prestations sociales dans le revenu disponible est élevée

Pour les personnes plus modestes, le niveau de vie dépend plus fortement des prestations sociales. Ainsi, parmi les 10 % de personnes ayant les plus faibles niveaux de vie, les prestations sociales représentent plus de 35 % du revenu disponible dans les trois quarts des régions. Cette part varie toutefois sur le territoire, notamment en raison d'écart dans les structures familiales, y compris entre des territoires où la prévalence de la pauvreté est comparable : elle n'est que de 27 % en Corse et monte à 48 % en Nord - Pas-de-Calais. Ces pourcentages élevés s'expliquent en partie par la faiblesse du revenu disponible : le niveau de vie des 10 % de personnes les plus modestes ne dépasse pas 11 700 euros par an dans toutes les régions métropolitaines ; il est inférieur à 8 990 euros par an en Corse et 9 650 euros par an en Nord - Pas-de-Calais.

Dans l'ensemble des grands pôles urbains, les prestations sociales constituent en moyenne 42 % du revenu disponible des 10 % de personnes les moins aisées. Cette part atteint 46 % dans l'ensemble des villes-centres, qui concentrent souvent les plus fortes inégalités, contre 39 % en moyenne sur l'ensemble des banlieues et 29 % sur l'ensemble des couronnes des grands pôles, toujours pour les 10 % les plus pauvres.

À l'opposé, les revenus du patrimoine constituent une plus forte part du revenu disponible

pour les plus aisés. En moyenne, parmi les 10 % de personnes ayant les plus forts niveaux de vie, les revenus du patrimoine contribuent pour plus de 25 % au revenu disponible dans toutes les régions de métropole, exceptée en Franche-Comté (21,5 %).

Dans l'ensemble des grands pôles urbains, la part des revenus du patrimoine pour les 10 % les plus aisés représente 27 % du revenu disponible ; elle s'élève à 30 % dans les villes-centres, contre 25 % dans les couronnes des grands pôles. Les ménages dont la source principale de revenus est constituée par des retraites ont dans l'ensemble un niveau de vie médian un peu inférieur à celui de l'ensemble de la population, sauf en Île-de-France. Cependant leurs revenus sont en général moins dispersés que pour le reste de la population et ils sont moins exposés à la pauvreté monétaire, à l'exception de la Corse. Dans les communes isolées hors influence des pôles toutefois, ils sont plus touchés par la pauvreté (16 %) que les ménages dont la source principale est constituée par des traitements et salaires (12 % de personnes pauvres). Parmi ces ménages, le niveau de vie annuel au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes les plus aisées est un peu plus faible que pour les autres catégories de ménages : selon les régions de plus de 30 200 euros dans le Nord - Pas-de-Calais à plus de 46 300 euros en Île-de-France. Pour les ménages qui vivent principalement des revenus du patrimoine, il dépasse en revanche 48 500 euros en Lorraine et jusqu'à 132 000 euros en Île-de-France, toujours pour les 10 % les plus aisés. ■

## Sources

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (*Filosofi*) de 2012. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Les fichiers sociaux reçus de la CCMSA portent sur l'ensemble de l'année ; ceux en provenance de la Cnaf et la Cnav portent par contre uniquement sur le mois de décembre, ce qui nécessite de reconstituer par extrapolation les montants annuels, en utilisant notamment les informations disponibles sur la composition des familles.

Ces données permettent ainsi de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infracommunaux. Ce faisant, le dispositif *Filosofi* remplace ainsi les anciens

dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) (qu'il englobe) et Revenus disponibles localisés (RDL) (qui ne fournissait des données qu'au niveau départemental). Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...). Au niveau national, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté.

## Définitions

**Revenu disponible** : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'activités non salariées), les revenus de remplacement (retraites et pensions, indemnités de chômage, indemnités de maladie), les revenus du patrimoine (dont en particulier les revenus financiers, qui sont imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration, les revenus fonciers, les revenus accessoires, etc.) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

**Les déciles de niveau de vie** sont les valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale.

La médiane du revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie médian) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

**Pauvreté monétaire** : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 euros annuels en 2012, soit près de 990 euros par mois. Ce seuil est très proche de celui du dispositif ERFS (987 euros). L'intensité de la pauvreté est l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté.

**Ménage fiscal** : ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant. Un ménage jeune est un ménage dont le référent fiscal (personne identifiée en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal) est âgé de moins de 30 ans.

Selon le zonage en aire urbaine 2010, une aire est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un pôle est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa couronne correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois. Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé espace des grandes aires urbaines. Les autres communes multipolarisées sont celles situées hors de l'espace des grandes aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires (petites, moyennes ou grandes). Les communes isolées hors de l'influence des pôles sont les

## La pauvreté dans le nouveau découpage régional

La création des nouvelles régions qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 n'a pas d'impact en elle-même sur le niveau de vie et la situation des personnes. Pour autant, les taux de pauvreté dans les nouvelles régions seront modifiés par des effets de moyenne, notamment lorsque les regroupements portent sur des régions aux niveaux de vie et à la pauvreté assez différents. Ainsi l'Alsace (niveau de vie médian élevé et taux de pauvreté faible) sera associée à la Champagne-Ardenne et à la Lorraine (taux de pauvreté plus élevé que la moyenne et niveaux de vie un peu inférieurs). Or, selon les données 2012, la fusion des trois régions conduirait à un taux de pauvreté et un niveau de vie médian très proches de la moyenne métropolitaine. De même, la fusion des régions araserait les écarts, pourtant sensibles, entre d'une part le Nord - Pas-de-Calais et la Picardie et d'autre part le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

## Bibliographie

- Floch J.-M., « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », *France, Portrait Social*, novembre 2014.
- Aerts A.-T. et Chirazi S., « Les revenus des ménages entre 2002 et 2007 », *Insee Première* n° 1309, août 2010.
- Auzet L., Février M., Lapinte A., « Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités », *Insee Première* n° 1162, octobre 2007.
- Houdré C., Ponceau J., Zergat Bonnin M., « Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.

Direction Générale :  
18, bd Adolphe-Pharr  
75675 PARIS CEDEX 14  
Directeur de la publication :  
Jean-Luc Tavernier  
Rédacteur en chef :  
E. Neuze-Fichet  
Rédacteurs :  
J.-B. Champion, A. Houhou-Garcia,  
C. Léodos-Cauhapé, V. Quénechdu  
Maquette : P. Thibaudieu  
Impression : Jouve  
Code Sage IP15152  
ISSN 0997-3192  
© Insee 2015

• *Insee Première* figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee :

[www.insee.fr/collections-nationales](http://www.insee.fr/collections-nationales)

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an)

<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier

<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>



## Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

### L'évolution de la pauvreté en France : les nouvelles formes de l'aggravation Suivi annuel des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale – Edition 2015

[...]

#### Emploi et logement : des crises distinctes et profondes

##### Une reprise économique qui s'essouffle, un chômage et un sous-emploi qui s'étendent

Après la forte baisse du PIB intervenue en 2008-2009, la reprise de la croissance, qui avait marqué les années 2010 et 2011 grâce à l'intervention publique menée pour faire face à la plus grave crise économique de l'après-guerre, s'est essoufflée. À l'été 2011, l'Insee notait que le climat conjoncturel s'était détérioré dans l'ensemble des économies avancées et que la reprise se grippait en France. Ainsi, dès 2012, la croissance française s'inscrit sur un rythme annuel de 0,4 % qu'elle conserve jusqu'à la fin 2014.

Dans ce contexte, l'évolution du chômage est marquée par trois phénomènes : une nouvelle augmentation générale de son niveau, à partir de 2012 ; un allongement de sa durée ; le développement d'un halo du chômage, à travers lequel sont appréhendées les multiples situations des personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais ne sont pas classées comme chômeurs, et dont la part ne cesse d'augmenter.

En 2013, l'Insee indiquait, à partir de l'enquête Emploi, qu'en moyenne 2,8 millions de personnes étaient au chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT), soit 9,8 % de la population active et 5,6 % de la population âgée de 15 ans et plus (Guggemos et Vidalenc, 2014). Au cours de cette même année, 4,0 % des actifs étaient au chômage depuis un an et plus et 2,0 % l'étaient depuis au moins deux ans. Le groupe des chômeurs de longue et très longue durée comptait ainsi 1 131 000 personnes ; il avait augmenté de 56 % depuis 2008, soit plus rapidement que l'ensemble de la population au chômage (+43 %).

Ces données générales recouvrent de fortes disparités. Les jeunes de 15 à 24 ans, les ouvriers et les non-diplômés sont les catégories les plus touchées avec des taux de chômage compris entre 14,6 % et 23,9%, tandis que les plus de 50 ans sont plus particulièrement affectés par le chômage de longue durée. Ce dernier n'épargne pas non plus les catégories d'actifs les plus fragiles telles qu'ouvriers, employés, jeunes, personnes sans diplôme, parents isolés, habitants des zones urbaines sensibles ou immigrés.

Par ailleurs, le halo du chômage totalise environ 1,3 million de personnes, considérées comme inactives au sens du BIT mais qui déclarent vouloir travailler. En 2013, cela représente 4,3 % de la population active ou inactive souhaitant travailler, contre 3,9 % en 2008. Dans ce groupe, les femmes restent largement majoritaires, même si la part des hommes s'accroît ; les jeunes de 15 à 24 ans sont proportionnellement surreprésentés.

##### Des demandeurs d'emploi de plus en plus mal couverts par les différents régimes d'indemnisation du chômage

La part des chômeurs pouvant faire valoir des droits à indemnisation, ou taux de couverture, est marquée par une nouvelle dégradation. En 2013, 36,5 % des chômeurs tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, qu'ils soient sans activité ou qu'ils exercent une activité de plus ou moins 78 heures au cours du mois (catégories A, B, C), ainsi que les dispensés de recherche d'emploi ne sont indemnisables ni par le régime de l'assurance chômage ni par le régime de solidarité. En 2009, ils étaient 31,7 % étaient dans une telle situation.

En cinq ans, la population des « non-indemnisables » a progressé de 39,4 %, soit beaucoup plus rapidement que celle de l'ensemble constitué par les demandeurs d'emploi et les personnes dispensées de recherche d'emploi (+ 20,9 %).

Cette situation peut découler de l'exercice d'une activité réduite, d'une durée d'activité antérieure insuffisante pour percevoir des prestations du régime d'assurance, ou de ressources financières trop élevées au sein du ménage pour avoir droit aux prestations du régime de solidarité. Une partie des non-indemnisables perçoit d'autres prestations sociales, notamment le revenu de solidarité active (RSA). En septembre 2013, si parmi ces inscrits non indemnisables, 23 % exercent une activité réduite et 42 % perçoivent le RSA (7 % combinant RSA et activité réduite), 42 % sont sans aucune activité, ne bénéficiant d'aucune indemnisation et ne percevant pas le RSA. Ce dernier sous-groupe réunit 812 000 personnes environ (soit 15,2 % de l'ensemble des inscrits à Pôle emploi). Plus généralement, comparés aux « indemnisables », les « non-indemnisables » rassemblent une population plus féminine, plus jeune, moins formée, moins qualifiée, moins souvent en couple, ayant moins souvent des enfants à charge et exerçant moins fréquemment une activité réduite. Ces caractéristiques, source d'une position moins favorable sur le marché du travail, se doublent d'une moindre protection alternative (droit au RSA, solidarité familiale, activités réduites) pour faire face aux conséquences du chômage. Il est probable que ce cumul de situations surexpose ces personnes à un risque de pauvreté.

L'examen des conditions d'emploi révèle d'autres phénomènes qui peuvent contribuer à la précarité plus marquée de certaines populations. En 2013, si seuls 13,5 % des salariés ont un contrat à durée déterminée, les trois cinquièmes des emplois à durée déterminée sont occupés par des femmes. De même, les emplois à temps partiel qui concernent 18,4 % des actifs occupés, sont tenus à près de 80 % par des femmes. La durée du travail correspondante est en moyenne de 23 heures hebdomadaires, contre près de 41 heures pour les emplois à temps complet. De manière générale, un peu plus du tiers (34,2 %) des salariés à temps partiel souhaitent travailler davantage, attente plus marquée chez ceux qui travaillent moins qu'un mi-temps. En tenant compte des situations de chômage partiel et de chômage technique, le sous-emploi concerne 1,68 million de personnes, soit 6,5 % de l'ensemble des actifs ayant un emploi. Outre les femmes, ce phénomène touche plus particulièrement les jeunes (9,8 %) et les employés non qualifiés (15,6 %) [Guggemos et Vidalenc, 2014]. Enfin, dans son dernier rapport sur les inégalités, l'OCDE souligne que l'emploi non standard (à temps partiel, à durée déterminée, etc.) est assorti d'un salaire horaire plus faible ; en France, celui-ci est de 25 % inférieur à ce qu'il est pour un salarié en CDI à temps plein. De plus, l'emploi temporaire y est plus rarement que dans d'autres pays un tremplin vers l'emploi standard (OCDE, 2015).

#### Au-delà du marché du travail, les manifestations d'une crise longue dans le champ du logement

Si la crise économique qui a débuté en 2008 joue, bien sûr, un rôle majeur dans les difficultés rencontrées par les ménages, elle ne les a pas toutes engendrées. Dans son rapport 2009- 2010, l'ONPES avait interrogé des personnes en situation de pauvreté afin de mieux cerner leur perception des effets de la crise. Ces personnes avaient mis l'accent sur des phénomènes bien antérieurs et concernant d'autres domaines de la vie sociale, en particulier le logement. Comme le souligne la Fondation Abbé Pierre dans son rapport 2015, la crise du logement et de l'hébergement revêt une grande ampleur. À partir de cinq dimensions (absence de logement personnel, difficultés d'accès au logement, mauvaises conditions d'habitat, difficultés de maintien dans le logement, blocage de la mobilité résidentielle), la Fondation estime à 3,5 millions le nombre de personnes confrontées au mal-logement. Cette crise est multiforme : pénurie de l'offre de logements financièrement accessibles, au moins dans certains territoires, ce qui engendre des délais d'attente pour accéder à un logement autonome et/ou adapté, surpeuplement de l'habitation plus ou moins durable, évolution des loyers du parc privé depuis le début des années 2000 compromettant l'équilibre des budgets des ménages modestes ou les obligeant à des restrictions très importantes sur d'autres dépenses, baisse de la mobilité entre les différents segments du parc des logements, émergence des copropriétés dégradées, etc. (Fondation Abbé Pierre, 2015). Les causes de cette situation sont multiples : mauvaise anticipation par sous-estimation du dynamisme démographique, de l'évolution du nombre et de la structure des ménages, ainsi qu'arbitrages politiques concernant notamment l'évolution des prix des loyers. L'ampleur

de la crise du logement est en partie masquée par les stratégies d'adaptation développées par les individus allant de la cohabitation prolongée et de l'hébergement par un tiers au recours à des habitats de fortune, etc. Pour sa part, l'Insee montre que, sur la période 1973-2013, la part des ménages disposant d'un logement ordinaire et considérant leurs conditions de logement comme insuffisantes a fortement baissé (de 15 % à 6 %). Mais d'autres dimensions reflètent des difficultés croissantes : les ménages modestes se font moins nombreux parmi les accédants à la propriété faute de pouvoir bénéficier de prêts ; les demandes de logement social déposées ou renouvelées au cours des douze derniers mois concernent 5,1 % des ménages en 2013 contre 4,6 % en 2006 ; la proportion de ménages demandeurs de plus d'un an (48,8 % en 2013) augmente sensiblement sur cette période ; le surpeuplement touche 2,7 millions de ménages et s'accroît dans l'habitat collectif (Arnault et al., 2015). Cela se traduit également par les demandes d'expulsion locative de locataires formulées par les bailleurs : en 2012, 94 % des 146 224 demandes avaient pour motif un impayé (de loyer, de charges ou d'assurance).

Enfin, la dernière enquête de l'Insee portant sur les personnes sans domicile a estimé leur nombre à 141 500 en 2012. En se référant au même champ que celui de l'enquête précédente, l'augmentation est de 44 % depuis 2001 (Yaouancq et al., 2013). Parmi les personnes francophones, cette exclusion du logement touche des groupes très divers : à côté des hommes seuls, d'âge adulte, sans emploi, on note la présence importante de femmes, de familles avec enfants, de jeunes de moins de 30 ans, de demandeurs d'asile et de personnes ayant un travail régulier, un emploi précaire ou sans contrat de travail (Yaouancq et al., 2014). De plus, leurs liens multiples avec les institutions sociales et médicales, comme leur accès aux nouvelles technologies attestent que, malgré leurs situations très défavorables, les sans-domicile ne forment pas un groupe à part mais que ces personnes s'inscrivent à l'extrême d'un continuum de situations très précaires. La situation de l'hébergement social le manifeste explicitement : un tiers des 81 000 personnes accueillies en 2012 dans l'hébergement social, hors urgence, ou le logement adapté ont moins de 18 ans. Les familles regroupent 61 % des personnes hébergées. La perte d'un logement suite à des difficultés économiques, l'insalubrité ou le surpeuplement représente 14 % des motifs d'admission, en hausse de 6 points par rapport à 2008. D'ailleurs, l'urgence sociale, provoquée notamment par la crise économique de 2008, a conduit les pouvoirs publics à accroître très sensiblement le nombre de places correspondantes (Pliquet, 2015).

Sur un autre plan, le premier rapport de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) a montré l'ampleur de ce phénomène dont la première définition officielle a été donnée par la loi de juillet 2010. À travers l'indicateur habituellement retenu, est en précarité énergétique un ménage qui consacre plus de 10 % de ses revenus à ses dépenses d'énergie. Sur cette base, 3,8 millions de ménages (8 millions de personnes) seraient touchés. Cependant, pour mieux prendre en compte le phénomène et ses différentes manifestations, l'ONPE a adopté une approche plus large. Celle-ci combine l'économie de la consommation, le ressenti des ménages quant au froid dans leur logement et la privation qui implique des dépenses d'énergie très inférieures aux dépenses standards. Sur cette base, l'ONPE estime que plus de 5 millions de ménages (soit 11,5 millions de personnes, c'est-à-dire 20 % de la population totale) sont touchés par la précarité énergétique (ONPE, 2014). Pour sa part, l'Insee utilise la notion de vulnérabilité énergétique. Ce phénomène est appréhendé par les dépenses énergétiques contraintes liées au logement et aux déplacements. Ces dépenses correspondent, d'une part, à celles engagées pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement et, d'autre part, à celles liées aux trajets pour se rendre à son lieu de travail (ou d'études), pour les achats, la santé ou les démarches administratives. Rapportées aux ressources du ménage, elles font ressortir un ratio. La vulnérabilité est attestée pour un ratio double de l'effort médian. À partir de données de 2008, on estime ainsi que 15 % des ménages de France métropolitaine sont en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement et 10 % pour les déplacements contraints, 3 % l'étant simultanément pour ces deux dimensions (Cochez et al., 2015).

#### L'évolution du niveau de vie médian et de la pauvreté monétaire

### En 2012, une baisse ambiguë du taux de pauvreté monétaire

Les dernières données disponibles de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee indiquent que le taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian s'établissait à 13,9 % en 2012 contre 14,3 % l'année précédente. Cette baisse qui marque une rupture avec l'évolution observée depuis le début de la crise économique de 2008 intervient dans un contexte économique globalement peu favorable. Elle peut donc sembler paradoxale. En fait, s'agissant d'une mesure relative de la pauvreté monétaire, l'indicateur utilisé est sensible à l'évolution de la distribution du niveau de vie de l'ensemble des ménages<sup>1</sup>. Or, en 2012, le niveau de vie médian qui partage la population en deux parties égales s'établit à 1 645 euros mensuels, en légère baisse de 1 % par rapport à l'année antérieure. Cela confirme un mouvement qui s'est amorcé timidement dès 2008 (-0,3 % en moyenne annuelle jusqu'en 2011). Dans ces conditions, le seuil de pauvreté à 60 % s'établit à 987 euros en 2012 contre 997 euros en 2011 (en euro 2012). On dénombre ainsi 8 540 000 personnes en situation de pauvreté contre 8 729 000 l'année précédente (soit -189 000).

Tableau 1

La pauvreté monétaire au seuil de 60 %

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de pauvreté à 60%	12,6	13,1	13,1	13,4	13,0	13,5	14,1	14,0	13,9
Seuil de pauvreté à 60% (en euros 2012/mois)						1 008	1 003	997	987
Nombre de personnes (en milliers)	7 982	7 766	7 828	8 035	7 896	8 173	8 617	8 520	8 540

Lecture : En 2012, 8 540 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian, soit 13,9 % de l'ensemble de la population des ménages ordinaires.

\*A partir de 2011, l'estimation des revenus financiers a été revue à l'aide de l'enquête Patrimoine de 2010.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquêtes ENFS ; DGFIP ; Cnaf ; Crédit CCMSI

Plusieurs éléments doivent être soulignés pour comprendre cette évolution. D'abord, la comparaison des seuils de pauvreté à 60 % et à 50 % (tableaux 1 et 2) montre que l'écart des niveaux de vie correspondants est limité (165 euros). Pourtant, il concerne une population nombreuse, supérieure à 3,5 millions de personnes. Cela signifie qu'il y a une certaine concentration de la population à proximité du seuil de 60 %. Dans ces conditions, une baisse de celui-ci, même très limitée, peut engendrer la sortie de la pauvreté monétaire d'une population relativement nombreuse alors que leurs ressources sont restées inchangées et que, dans les faits, leur situation ne s'est pas améliorée. De même, l'amélioration des revenus de certains ménages, même passagère et limitée, peut contribuer à leur faire franchir ce seuil, sans que leurs conditions réelles d'existence varient. Comme pour le chômage, il y a un phénomène de halo de la pauvreté. Il s'accompagne de flux d'entrée et de sortie, en relation avec de multiples phénomènes (changement de la composition familiale, effet de seuil de prestations sociales, reprise d'emploi précaire, évolution du revenu médian de l'ensemble de la population, etc.).

### En 2012, la tendance à l'augmentation de la grande pauvreté monétaire se poursuit

Le niveau de vie médian des ménages pauvres monétaires aux seuils de 50 % et de 40 % a baissé de manière continue dès l'année 2009. La diminution a été la plus sensible pour les ménages les plus pauvres (-1,2 % après -0,8 % en 2011, -1,4 % en 2010 et -1,2 % en 2009 en euros constants). Bien que moins marquée, la tendance est la même pour ceux dont le niveau de vie est un peu supérieur, mais reste en deçà du niveau de vie médian. Dans ces conditions, la baisse du taux de pauvreté (avec un seuil à 60 % du niveau de vie médian) constatée en 2012 s'accompagne d'un mouvement d'aggravation de la situation des personnes les plus pauvres. La part des personnes

<sup>1</sup> Les inégalités de niveaux de vie semblent légèrement progresser depuis 2007, comme le montre l'évolution du rapport interquintiles des niveaux de vie qui passe de 4,2 en 2007 à 4,6 en 2012

disposant d'un niveau de vie inférieur à 50 % du niveau de vie médian (pauvreté monétaire à 50 %) s'accroît légèrement entre 2011 et 2012, passant de 7,9 % à 8,1 %, alors même que le seuil correspondant baisse de 9 euros sur la période. L'évolution est la même pour la pauvreté monétaire appréhendée au seuil de 40 % (+0,2 point entre 2011 et 2012). En d'autres termes, les plus pauvres sont de plus en plus nombreux et leur niveau de vie se détériore.

**Tableau 2**  
**La pauvreté monétaire aux seuils de 40 % et de 50 %**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010*	2011	2012
Taux de pauvreté à 50%	6,6	7,2	7,0	7,2	7,1	7,5	7,8	7,7	7,9	8,1
Seuil de pauvreté (en euros 2012/mois)						840	836	831	831	822
Nombre de personnes (en milliers)	3 895	4 270	4 188	4 281	4 272	4 507	4 755	4 677	4 856	4 977
Taux de pauvreté à 40%	2,5	3,2	3,1	3,1	3,2	3,3	3,5	3,4	3,5	3,7
Seuil de pauvreté (en euros 2012/mois)						672	669	665	665	657
Nombre de personnes (en milliers)	1 261	1 917	1 867	1 855	1 910	2 023	2 128	2 087	2 153	2 267

Lecture : En 2012, 4 977 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de 50 % du niveau de vie médian, soit 8,1 % de l'ensemble de la population des ménages ordinaires.

Rupture de série.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquêtes ERES, DGFP, Crat, Cray, UMSA.

Pour l'année 2012, l'indicateur d'intensité de la pauvreté monétaire qui mesure l'écart relatif entre le seuil de pauvreté à 60 % (987 euros) et le niveau de vie médian des personnes pauvres (784 euros), confirme cette tendance. Il s'établit alors à 20,5 % contre 19,1 % un an plus tôt. En d'autres termes, la moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (60 %) disposaient d'un niveau de vie au plus égal à 79,5 % de ce seuil. De plus, l'augmentation observée exprime la dégradation du niveau de vie subie par les personnes les plus pauvres.

#### Des groupes particulièrement touchés

Alors que le niveau de vie médian des personnes de 65 ans et plus rapporté à celui des adultes de 18 à 64 ans progresse régulièrement depuis le début de la crise<sup>2</sup>, les enfants de moins de 18 ans et, plus encore, les familles monoparentales restent davantage exposés au risque de pauvreté. Le risque de pauvreté de ces dernières s'accroît ainsi sensiblement au cours de la dernière période, touchant désormais le tiers d'entre elles (33,1%)<sup>3</sup>.

Les chômeurs et les autres inactifs sont largement surreprésentés parmi les personnes monétiairement pauvres. En 2012, plus d'un tiers des chômeurs (37,2%) disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil de 60 %. Mais la pauvreté n'épargne pas non plus les travailleurs (7,0 %). La notion de pauvreté laborieuse, dont la définition combine le niveau des revenus annuels du ménage et des conditions minimales d'activité (six mois de présence sur le marché du travail dont au moins un mois en emploi)<sup>4</sup> ne permet pas de rendre compte précisément de l'impact de la dégradation des conditions d'emploi sur les niveaux de vie des ménages. Ainsi, les femmes, particulièrement concernées par les emplois à temps partiel et les emplois à durée déterminée, ne sont pas

<sup>2</sup> Ce rapport était de 0,92 en 2007 ; il est de 0,97 en 2012.

<sup>3</sup> Les données commentées sont celles du tableau de bord disponible en fin de document.

<sup>4</sup> La population en situation de pauvreté laborieuse ne doit pas être confondue avec la population à bas salaires.

dénombrées parmi les travailleurs pauvres lorsqu'elles ont un conjoint. De plus, ce taux global masque des disparités importantes selon les secteurs d'activité.

#### **Des territoires inégalement affectés**

Les taux de pauvreté monétaire des cinq départements les moins touchés sont, en moyenne, inférieurs de plus de la moitié à ceux des cinq départements les plus touchés. Dans ces deux groupes, la tendance est à la hausse depuis 2009. L'ampleur du phénomène qui touche plus du cinquième de la population des départements les plus pauvres interroge leur capacité à faire face à l'onde de choc de la crise ayant affecté les activités économiques qui y sont implantées. Cela témoigne des difficultés importantes de réversibilité, non plus seulement au niveau des individus directement touchés par le chômage de longue durée, mais aussi au sein des territoires pour qu'émerge une dynamique socio-économique favorable. En effet, l'Insee observe que le retard scolaire à l'entrée en 6e est plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés (Baccaini et al., 2014). Si cette situation structurelle, liée aux traits socio-économiques des activités et aux caractéristiques sociodémographiques et socioprofessionnelles de la population, n'est pas imputable aux seuls effets de la crise économique de 2008, elle en aggrave les conséquences. Le nouveau dispositif d'observation du revenu disponible des ménages mis en place par l'Insee fournit une approche beaucoup plus fine de ces disparités territoriales. Ainsi, au niveau communal, la pauvreté apparaît, dans l'ensemble, plus étendue non seulement dans les communes isolées mais aussi dans les villes-centres des grandes aires urbaines. En 2012, les taux de pauvreté à 60 % y sont respectivement de 16,9 % et de 19,5 %. À l'inverse, les couronnes des grandes aires urbaines sont bien moins touchées, avec seulement 8,8 % de ménages pauvres (Aerts et al., 2015). De plus, ces phénomènes de polarisation spatiale se combinent avec des phénomènes de dualisation. D'une part, les inégalités de niveau de vie sont particulièrement marquées dans les territoires les plus riches. D'autre part, la nature des revenus des ménages les plus riches et de ceux des plus modestes diffère nettement dans les villes-centres : les revenus du patrimoine représentent en moyenne 30 % du revenu disponible des premiers et les prestations sociales 46 % du revenu des seconds. On note ainsi le rôle essentiel des prestations sociales non seulement pour les ménages bénéficiaires, mais aussi pour des espaces entiers dont elles soutiennent la vie économique à travers les consommations qu'elles permettent.

#### **La persistance dans la pauvreté monétaire**

Quel que soit le niveau de pauvreté monétaire atteint à un moment donné, les conséquences individuelles et la signification sociale ne sont pas les mêmes, selon qu'elle touche durablement les mêmes personnes ou que s'opère un renouvellement de la population concernée. Par ailleurs, au-delà de l'opposition entre des états permanents et des états transitoires de pauvreté, il faudrait mieux appréhender les situations récurrentes qui correspondent à une forme durable particulière.

En 2012, le taux de pauvreté monétaire persistante, qui mesure la part des personnes pauvres au seuil de 60 % au cours de cette année et qui l'étaient déjà au moins deux années au cours des trois précédentes, touchait 7 % de la population, soit la moitié de la population exposée au risque de pauvreté. Prolongeant les observations précédentes relatives à l'intensité de la pauvreté, la persistance dans la pauvreté progresse très sensiblement entre 2012 et 2013 (+1,5 point) pour atteindre 8,5 % de la population pauvre.

Les données relatives à l'ancienneté des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) dans le dispositif complète l'appréhension de ces phénomènes. À travers un revenu garanti et un droit à l'accompagnement, le RSA a été conçu pour aider à l'insertion, notamment professionnelle, de ses bénéficiaires. Cette prestation se décline en trois modalités différentes selon que le titulaire n'exerce aucune activité (RSA socle), une activité à temps très réduit (RSA socle et activité) ou une activité ne lui assurant qu'un revenu inférieur à un seuil variable selon la composition de son ménage (RSA activité).

L'ancienneté mesurée ici est une ancienneté dans le dispositif du RSA considéré dans son ensemble, RSA activité compris, les anciennetés dans les dispositifs antérieurs du RMI et de l'API étant également prises en compte. Si la mise en place du RSA, en 2009, s'était traduite par une baisse très sensible de l'ancienneté par l'effet mécanique de la nouvelle composante RSA activité, elle a ensuite rapidement augmenté. Dès 2011, la

part des allocataires dans le dispositif depuis trois ans et plus s'est stabilisé autour de 60 %, soit un niveau à peine inférieur à ce qu'il était avant la réforme de 2008 (tableau 3). Cependant, ces données qui reflètent la prise en charge durable d'une majorité d'allocataires, sont à nuancer pour au moins trois raisons. D'abord, la prise en compte du dispositif RSA dans son ensemble néglige l'importance des flux de passage entre ses trois composantes, comme l'ont montré les travaux de la CNAF, au début des années 2010 (Fernandez et Marc, 2013). La perception durable du RSA ne signifie pas que la situation de l'allocataire n'a pas changé. Simplement, cette situation ne s'est pas suffisamment améliorée pour permettre l'accès à une autonomie plus marquée. Ensuite, les flux d'entrées et de sorties sont assez différents selon la composante considérée : le RSA socle, couvrant une population dont une fraction est plus en difficulté (notamment du fait de son âge et de son état de santé), est marqué par un taux de maintien dans ce dispositif plus élevé que pour le RSA activité. Enfin, cet indicateur comptabilise les présences continues et néglige les sorties suivies d'un retour plus ou moins rapide qui implique une nouvelle ouverture de droit.

**Tableau 3**  
**Ancienneté de perception du RSA**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
Part des allocataires du RSA de 3 ans et plus dans le dispositif	65,4	64,8	49,8	52,8	59,8	60,1	60,0

Lecture : En 2013, 60% des allocataires du RSA perçoivent l'une des composantes de cette prestation depuis au moins trois ans.

\*Calculs de l'auteur.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Cnaf.

### La pauvreté en conditions de vie

#### Une évolution qui interroge

Malgré sa gravité et sa durée, la crise économique ouverte en 2008 ne s'est traduite que tardivement par une détérioration de l'indicateur qui permet de suivre l'évolution de la pauvreté en conditions de vie. Après le point haut de 2010, équivalent à celui atteint cinq ans plus tôt, le taux de pauvreté en conditions de vie a baissé sensiblement jusqu'en 2012. Cette tendance, en contradiction avec celle observée pour la pauvreté monétaire jusqu'en 2011, semble s'interrompre en 2013, année marquée par une remontée du taux à 12,8 %.

En fait, cet indicateur présente certaines limites (Pan Ké Shon, 2014). Parmi celles-ci, on peut mentionner les suivantes. Les 27 items élémentaires utilisés pour mesurer les conditions de vie et la pauvreté en conditions de vie (définie par au moins 8 privations parmi les 27 items) n'évoluent pas simultanément dans le même sens, ce qui suggère que les phénomènes qu'ils décrivent séparément sont distincts. Par ailleurs, le choix de ces items est en partie conventionnel ; il ne peut pas être considéré comme faisant l'objet d'un consensus intangible. La privation matérielle que l'indicateur cherche à appréhender à travers la disposition ou non de tel ou tel bien et les difficultés rencontrées pour boucler le budget sont davantage une norme matérielle de consommation standard qu'un indicateur de pauvreté susceptible de réagir aux chocs économiques de grande ampleur. D'ailleurs, plusieurs items utilisés (concernant le logement, le remplacement des biens durables, etc.) présentent une inertie réelle qui

empêche d'observer en temps réel de telles conséquences sur les comportements individuels. De même, outre l'amélioration absolue des conditions de vie pour la population générale et les limites des enquêtes auprès de celle-ci qui négligent les individus n'appartenant pas à des ménages ordinaires, parmi lesquels se trouvent certains groupes particulièrement défavorisés, il apparaît que les indicateurs élémentaires de pauvreté en conditions de vie sont davantage corrélés avec la pauvreté subjective qu'avec la pauvreté monétaire. Cela peut expliquer que certains individus ayant des revenus élevés sont également repérés parmi ceux qui déclarent une privation matérielle.

#### **Un recouvrement toujours très partiel entre la pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie**

L'intérêt de rapprocher les deux indicateurs de pauvreté monétaire et en conditions de vie est de souligner que leur recouvrement n'est que partiel. Par suite, la population concernée par l'une ou l'autre forme de pauvreté est particulièrement large : en 2012, 21,5 % des individus des ménages ordinaires disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté ou expriment un niveau de privations qui les placent en situation de pauvreté en conditions de vie. Après une progression au début de la crise, cet indicateur est stable depuis 2010. D'une certaine manière, ce non-recouvrement entre les deux indicateurs monétaires et en conditions de vie confirme les résultats des travaux récents de l'ONPES sur les budgets de référence. Au-delà des personnes repérées comme pauvres à partir de leurs niveaux de vie mesurés, il en existe qui indiquent ne pas disposer de tel ou tel bien ou qui jugent nécessaire de les avoir pour participer pleinement à la vie sociale.

À l'inverse, la population concernée simultanément par les deux formes de pauvreté est beaucoup plus réduite. En 2012, ce cumul touche un peu moins de 5 % des ménages ordinaires. Les travaux de l'Insee ont montré que, globalement, cette population était plus durablement touchée par la pauvreté monétaire, ce qui atteste également d'une situation plus défavorable. D'ailleurs, on retrouve ici des catégories particulièrement exposées comme les familles monoparentales.

#### **L'indicateur européen d'inclusion sociale**

La population qui est soit pauvre monétirement soit en déprivation matérielle, soit dans une situation de faible intensité d'emploi<sup>5</sup> représente 19,1 % des ménages en 2012, soit un taux quasiment stable depuis trois ans après l'augmentation sensible qui avait marqué l'année 2010.

#### **La charge de logement**

Après une augmentation sensible entre 2008 et 2010 de la part des ménages qui consacrent plus de 40 % de leur revenu aux dépenses de logement relatives à leur habitation principale, l'indicateur diminue en 2011. Mais l'absence de données pour les années plus récentes ne permet pas de savoir s'il s'agit d'une véritable inversion de tendance ou d'une simple stabilisation à un niveau plus élevé qu'avant le début de la crise.

#### **Le renoncement aux soins pour raisons financières**

L'ONPES avait inclus dans son tableau de bord général un indicateur fondé sur une enquête bi-annuelle permettant de suivre les difficultés d'accès aux soins pour raisons financières. En 2012, la reformulation du questionnaire, avec des difficultés appréhendées non plus globalement mais par type de soins, a engendré une très forte rupture de série<sup>6</sup>. Celle-ci doit faire l'objet d'un examen attentif pour en saisir toute la portée. De plus, elle ne permet plus d'appréhender une évolution tendancielle. Dans ces conditions, il paraît plus raisonnable d'attendre les résultats d'une nouvelle enquête pour appréhender cette dimension de la pauvreté. Sans doute, l'enquête SILC fournit-elle une information portant sur « les besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical pour des raisons financières » et exprimée par les individus interrogés. Cependant, il est

<sup>5</sup> Pauvreté monétaire au seuil de 60 % du revenu médian, quatre déprivations sur les neuf recensées, seuil de 20 % de travail annuel dans le ménage considéré.

<sup>6</sup> Entre 2010 et 2012, l'indicateur passe de 15,1 % à 25,7 %.

apparu que cette question, incluse dans un ensemble plus vaste abordant différentes dimensions des conditions de vie, ne permettait pas d'appréhender avec suffisamment de précision le thème de l'accès aux soins tel qu'il était initialement envisagé<sup>7</sup>.

#### **Les sorties du système scolaire à faible niveau d'études**

En 2013, le taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'étude est de 9,7 %. Cependant, le renouvellement de l'enquête qui permet de le calculer ne permet pas de suivre l'évolution par rapport aux années antérieures. En outre, la porosité plus grande entre la formation initiale et la formation ultérieure rend l'indicateur utilisé par l'ONPES moins pertinent pour pointer le phénomène considéré. On observe qu'une partie des jeunes sortis avec un niveau de diplôme faible ou inexistant est à nouveau en formation quelques années plus tard, ce qui atteste l'importance de leur accompagnement, notamment par les missions locales.

#### **Les données des associations caritatives soulignent la gravité des conditions de vie des ménages aidés**

À travers les informations collectées auprès des personnes accueillies, les grandes associations caritatives fournissent des observations qualitatives complémentaires, notamment sur les formes de la très grande pauvreté. Ainsi, le dernier rapport du Secours catholique indique que le niveau de vie moyen des ménages reçus au cours de l'année 2013 était de 515 euros. Les deux tiers des accueillis avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire à 40 %. Près de la moitié ne percevait que des prestations sociales, notamment du RSA, et 16 % n'avaient aucune ressource, du fait notamment de leur âge ou de leur situation (jeunes de moins de 25 ans sans charge de famille, étrangers en situation irrégulière ou en attente de statut) mais aussi par suite de non-recours et de difficultés d'accès à des prestations sociales. Une fraction non négligeable des ménages accueillis (38 %) avait ou avait eu un rapport avec le marché du travail : 15 % d'entre eux disposaient de ressources découlant d'un emploi, 12,5 % touchaient des prestations chômage et 6 % une pension de retraite. Enfin, un ménage sur dix déclarait disposer de ressources « autres », ce qui peut désigner aussi bien des revenus découlant d'activités informelles que des aides reçues de l'entourage ou d'associations. Cette faiblesse des ressources se reflète dans la fréquence des situations d'impayés qui concernent environ 60 % des ménages accueillis et sont principalement liées à l'habitat (loyer et énergie particulièrement). Enfin, les profils de ménages aidés se différencient selon les lieux : les personnes seules sont particulièrement surreprésentées dans les grandes agglomérations alors que les familles le sont dans les petites villes. Par suite, les besoins exprimés ne sont pas les mêmes : écoute et alimentation pour les deux tiers des ménages des grandes villes, ce qui reflète le dénuement et l'isolement de ces personnes ; aide pour le logement et pour la mobilité dans les petites agglomérations, en relation avec le type d'habitat, sa localisation et le fait que les personnes sont relativement plus fréquemment en emploi. Ces deux éléments les exposent relativement à une précarité énergétique plus marquée et impliquent des arbitrages dans les dépenses (Secours Catholique, 2014).

Pour sa part, le Secours populaire français s'est attaché, en 2013, à estimer un indicateur de moyens « disponibles par personne et par jour » en déduisant des ressources perçues (salaires, pensions, prestations sociales, etc.) les charges telles que loyer, assurance, dépenses d'énergie, crédits et dettes mensuels, mutuelle, téléphone, frais de transport, pension alimentaire versée, impôts, frais de garde et de cantine et activités extrascolaires. Sur la base de 75 485 ménages analysés en 2013 pour lesquels

<sup>7</sup> En 2013, seules 5,2 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête SILC indiquent des besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical pour des raisons financières. Depuis 2007, la tendance est à la hausse (+62 %)..

l'information est de qualité suffisante, ce disponible pour vivre est en moyenne de 5,6 euros par jour et par personne. Pour 6,5 % des ménages considérés, il est négatif ou nul. Pour 19 % d'entre eux, il est compris entre 0,5 et 3 euros et pour 27 % environ, il est compris entre 3,5 et 5 euros. L'examen de la nature des ressources perçues montre une grande diversité de la population reçue. Presque la moitié des ménages observés perçoit le RSA, ce qui atteste que cette prestation ne permet pas d'accéder à une autonomie financière suffisante pour se dispenser de démarches complémentaires auprès du réseau caritatif. Par ailleurs, les ménages en relation avec le marché du travail sont nombreux : 17 % mentionnent un salaire qui s'élève en moyenne à 840 euros pour le mois considéré ; 14 % perçoivent des allocations chômage d'un montant moyen mensuel de 644 euros. Enfin, 21 % sont inactifs, soit retraités soit souffrant d'un handicap. La participation au marché du travail est marquée par des conditions particulièrement peu favorables : la faiblesse des salaires, des durées d'emploi et de travail qu'elle laisse entrevoir expose ces ménages à une grave insuffisance des ressources qui nécessite de recourir à des aides caritatives supplémentaires. De plus, au-delà de l'aide matérielle, une partie des actions développées vise à lutter contre l'isolement et à favoriser la participation à la vie sociale des personnes accueillies (Secours populaire français, 2014).

Enfin, on peut rappeler le rapport de la mission France de Médecins du Monde qui a mis en place un observatoire de l'accès aux soins dès le début des années 2000. Deux constats majeurs se dégagent du rapport de 2013 : d'abord, une augmentation importante de l'activité médicale depuis 2008, qu'on l'appréhende à travers le nombre de patients (+33 %) ou le nombre de consultations (+23 %) ; ensuite la grande précarité des patients accueillis, qu'on les considère du point de vue de leur niveau de vie (pour 99 %, il est inférieur au seuil de pauvreté) ou de leur logement (la moitié vit en logement précaire et un quart est hébergé par un organisme ou est sans domicile). L'accès au système de santé est difficile pour des raisons multiples : méconnaissance des droits, complexité administrative, barrière linguistique, difficultés financières. Cela entraîne un retard dans la prise en charge médicale alors même que les pathologies sont lourdes pour 10 % des patients reçus et s'inscrivent dans la durée pour 40 % d'entre eux. De plus, l'acuité des difficultés de la vie quotidienne et l'énergie nécessaire pour y faire face conduisent les individus à relativiser, voire à mettre à distance les problèmes de santé rencontrés accentuant ainsi le non-recours.

#### Conclusion : Quels indicateurs pour mieux appréhender la pauvreté ?

Les observations précédentes soulignent à nouveau l'étendue de la pauvreté et de ses multiples dimensions. Elles mettent aussi l'accent sur l'aggravation de la situation des personnes et des territoires les plus pauvres, dans un contexte durable de croissance économique très ralentie. Dans ce domaine, les perspectives générales semblent s'améliorer depuis le début de l'année 2015. Cependant, l'impact positif de cette amélioration sur l'emploi et les revenus, et plus encore sur les conditions de logement ou l'accès aux soins peut être très progressif. S'agissant des populations les plus défavorisées, il dépendra par ailleurs des formes prises par la croissance retrouvée et des priorités retenues par l'intervention publique pour en répartir les fruits.

Du point de vue du travail d'observation et d'analyse de la pauvreté, plusieurs axes se dégagent du constat précédent. En premier lieu, il est nécessaire de mieux lier les indicateurs d'états et les indicateurs de dynamique. En effet, un même niveau de pauvreté n'a pas la même signification selon qu'il correspond à la situation durable d'un même groupe ou qu'il résulte de flux important d'entrée et de sortie de la pauvreté. Dans cette perspective, l'intensification de la pauvreté, observée depuis plusieurs années, et qui pourrait être le signe d'un « ancrage » dans la pauvreté, rend nécessaire d'approfondir la connaissance des personnes les plus défavorisées pour mieux caractériser les groupes pour lesquels cette situation de pauvreté accentuée est durable et les conséquences qui en découlent en termes d'accès aux droits, de santé, de participation à la vie sociale, etc. Cet approfondissement devra porter tant sur les

caractéristiques sociodémographiques que sur les trajectoires sur le marché du travail ou les trajectoires résidentielles. De la même manière, les interrogations entourant l'indicateur de pauvreté en conditions de vie et la correspondance très partielle entre cette dimension et la dimension monétaire font sans doute apparaître une population composite exprimant des privations. Sa connaissance plus précise implique d'approfondir la notion de pauvreté en conditions de vie ; cela peut servir également à éclairer les phénomènes de halo de la pauvreté. Là encore, il serait utile de lier les états appréhendés une année donnée aux trajectoires d'entrée et de sortie de la pauvreté.

En second lieu, l'importance des familles monoparentales et des familles nombreuses parmi la population pauvre rend nécessaire de mieux caractériser la pauvreté des enfants. Si, par définition, les enfants pauvres en termes de niveau de vie sont des enfants qui appartiennent à des ménages pauvres monétirement, il convient de les appréhender également à l'aide d'informations décrivant leur accès à la formation et à la santé, c'est-à-dire par la constitution de leur capital humain, et les usages de biens et services contribuant à leur socialisation. Afin de formaliser cette connaissance, l'ONPES a entrepris l'élaboration d'un tableau de bord dédié au suivi de la pauvreté des enfants. Il s'agit là d'une première étape dans un chantier beaucoup plus vaste qui impliquera des travaux de disciplines différentes et permettra une exploitation plus systématique de données longitudinales en cours de constitution.

# Pauvreté et précarité en chiffres

29 mars 2016 - Comment mesurer la pauvreté et la précarité ? Petit panorama des différents instruments de mesure et résumé des grandes transformations des visages de la pauvreté depuis les Trente Glorieuses, par Julien Damon, professeur associé à Sciences Po. Article extrait des Cahiers français, n°390.

---

Qui et combien sont les pauvres et les précaires ? Tout dépend des définitions. Sous un déluge de données et d'approches toujours plus sophistiquées, il est difficile de se faire, aisément, une idée. Et différentes thèses peuvent être valablement soutenues, à partir des mêmes sources d'information. Un peu de pédagogie s'impose pour tenter d'y voir clair. On proposera, d'abord, un tableau synthétique des approches de la pauvreté et de la précarité. On s'arrêtera, ensuite, sur les trois possibilités de suivi des phénomènes : indicateur unique, indice composite ou tableau de bord aux diverses dimensions. Enfin on soulignera les principales transformations des phénomènes ainsi nommés. Même si les deux notions de pauvreté et de précarité présentent leurs spécificités, elles seront généralement abordées conjointement dans la mesure où les multiples dimensions des problèmes qu'elles désignent gomment les singularités terminologiques.

## Définitions et délimitations

Soulignons d'entrée qu'aucune définition ne s'impose, par improbable consensus des experts sur les vertus comparées des différentes méthodes. On peut tenter de résumer le fond du débat par une formule. La pauvreté a des dimensions relativement absolues (le dénuement total dans les pays pauvres, comme dans les pays riches). Elle est, dans une large mesure, absolument relative car elle dépend des gens, du moment et de l'environnement. Sur le plan des définitions la pauvreté s'entend principalement comme absence ou insuffisance de ressources (monétaires notamment). La précarité ne se comprend pas seulement ainsi. La notion désigne plutôt une fragilité des revenus et des positions sociales. Si elles peuvent être distinguées, les deux notions entretiennent tout de même de nombreuses correspondances.

Pauvreté et précarité relèvent, au moins, de trois possibles dimensions : dans les esprits (des représentations), dans les textes (des normes), dans les poches (des budgets).

- Des individus s'estiment pauvres et/ou précaires, ou bien sont estimés comme étant en situation de pauvreté et/ou de précarité.
- Des textes, du droit social et du droit fiscal, délimitent des populations qui peuvent être dites pauvres et/ou précaires.
- Les ressources des ménages, selon certains seuils établis par les experts, placent les membres d'un ménage en situation de pauvreté et/ou de précarité.

Si l'on se cantonne à la pauvreté, mais dans une approche large, permettant d'embrasser le thème de la précarité, une autre partition, plus technique, spécifie quatre approches : « absolues », « relatives », « administratives », « ressenties ». Par symétrie de conventions, on peut également approcher la richesse et l'opulence selon ces quatre approches. Le tableau ci-dessous en contient une synthèse.

Approche « absolue »		Approches « relatives »			Approche « administrative »	Approches « ressources »
	Fraction	Savoirs monétaires	Conditions de vie		RSA, etc.	Part de la population se déclarant « pauvre ou précarie »
Pauvres	Pouvoir se nourrir, se vêtir, se loger	Les x % les plus pauvres	60 % du revenu médian	Privilégiés de certains biens et services		
Riches	Vivre des intérêts sur les intérêts de son capital	Les x % les plus riches	200 % du revenu médian	Abondance de tous ces mêmes biens et services	ISF, etc.	Part de la population se déclarant « riche »

Source : Julien Daron.

Une première approche délimite une pauvreté « absolue » : un seuil de ressources, qui ne varie pas en fonction des évolutions de la richesse, en-dessous duquel on est compté comme pauvre. C'est l'option suivie aux Etats-Unis depuis la fin des années 1950. L'idée sous-jacente est de convertir en montant monétaire ce qui est nécessaire pour pouvoir, a minima, se nourrir, se vêtir, habiter. Cette option, absolue, a également été retenue pour le calcul, par les institutions internationales, du nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté (disposant quotidiennement de moins de 1,25 dollar de pouvoir d'achat). Symétriquement, une approche absolue de la richesse ne doit pas faire référence à la distribution des revenus et des positions sociales. Une définition, semble-t-il proposée par un membre fondateur de la dynastie Rothschild, pourrait être de vivre des intérêts sur les intérêts de son capital. Mais une approche plus large, par exemple de vivre des seuls intérêts sur son capital, est certainement recevable. L'approche est, toujours, conventionnelle.

Un deuxième genre porte sur la pauvreté ou la précarité « administrative ». Sont pauvres, en France, les personnes qui bénéficient des prestations visant à atténuer la pauvreté et la précarité (principalement les minima sociaux de type RSA, minimum vieillesse, etc. mais aussi la Couverture Maladie Universelle - CMU). Symétriquement, sont riches les personnes délimitées administrativement comme riches, par exemple lorsqu'elles vivent dans des ménages assujettis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF). Le nombre de riches et de pauvres dépend alors, au premier chef, du barème des prestations sociales et de l'ISF. Encore une fois, il y a là une convention dont on peut discuter les fondements et les montants. Pour un chiffre sur la « pauvreté administrative », on peut recenser le nombre d'allocataires des minima sociaux. Fin 2013, on compte 4 millions d'allocataires, soit, avec les conjoints et les enfants, 7,1 millions de personnes concernées (soit 11 % de la population).

Une troisième famille méthodologique s'intéresse à la pauvreté « relative ». Les pauvres vivent avec des revenus et/ou dans des conditions de vie sous un certain seuil défini en fonction de la distribution des revenus et/ou des conditions sociales. Cette famille est la plus nombreuse dans la mesure où l'on peut distinguer trois sous-familles.

- Dans un premier cas, totalement relatif, on estime que les pauvres sont les 20 % (ou les 10 % les moins riches). Cette définition a les vertus de la simplicité. Elle ne permet cependant pas de mesurer des progrès en matière de diminution du taux de pauvreté puisque, par construction, il est fixe. Symétriquement, pour la richesse, ce sont les 20 % (ou les 10 % les plus aisés).
- Une deuxième sous-famille, la plus classique maintenant en France et dans l'Union européenne, approche la pauvreté à partir d'un seuil monétaire. Le seuil le plus souvent utilisé est à 60 % de la médiane des niveaux de vie (c'est-à-dire des ressources des ménages provenant de toutes les sources – salaires, prestations, revenus du capital, etc. – dont sont soustraits les impôts). Relevons que ce seuil atteint un niveau élevé : en 2013, environ 1 000 euros mensuels pour une personne seule - une somme proche du Smic -, 2 100 euros pour un

couple avec deux enfants. Ce seuil de 60 % du revenu médian est discuté, et des experts lui préfèrent des seuils à 50 % ou à 40 % du revenu médian, ceci permettant d'approcher une pauvreté plus réduite mais plus intense. De l'autre côté, ce montant d'environ 1 000 euros comme seuil de pauvreté correspond à ce que les Français, dans certaines enquêtes d'opinion, estiment, en moyenne, comme revenu net en-dessous duquel un individu peut être considéré comme pauvre [1]. Il est, en tout cas, important d'avoir à l'esprit que la mesure de la pauvreté monétaire relative est extrêmement sensible au seuil choisi. Avec un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie, on compte plus de 2 millions d'enfants pauvres (de mineurs vivant dans des ménages sous le seuil de pauvreté). Avec un seuil à 50 % on ne compte que 1 million d'enfants pauvres.

- Une troisième sous-famille « relative » a trait aux conditions de vie. Une liste de biens et services (nombre de repas avec de la viande, accès à un téléviseur, vacances, sanitaires dans l'habitation, etc.) que l'on estime nécessaire est établie. On mesure la proportion des ménages qui ne disposent pas d'un certain nombre de ces éléments (trois ou quatre parmi neuf). Les personnes composant ces ménages sont dites pauvres en conditions de vie, ou bien en situation de privation matérielle. Bien entendu, rappelons-le encore et encore, tout ceci est conventionnel donc infiniment discutable [2].

Une dernière approche, directe, de la pauvreté, appelée pauvreté « ressentie » consiste à demander aux gens s'ils se considèrent actuellement comme pauvres ou exclus, ou s'ils considèrent avoir vécu, au cours de leur vie, une telle situation. Les résultats sont généralement édifiants. En 2013, plus de deux personnes sur cinq, estiment, dans le baromètre IPSOS/Secours Populaire, être en situation de pauvreté actuellement ou bien avoir déjà connu une telle situation. Elles n'étaient que 30 % en 2009 ! En décembre 2012, dans un sondage CSA, 11 % des Français se disent pauvres ; 37 % répondent « être en train de devenir pauvres », soit la moitié des répondants s'estimant pauvres ou en voie de paupérisation.

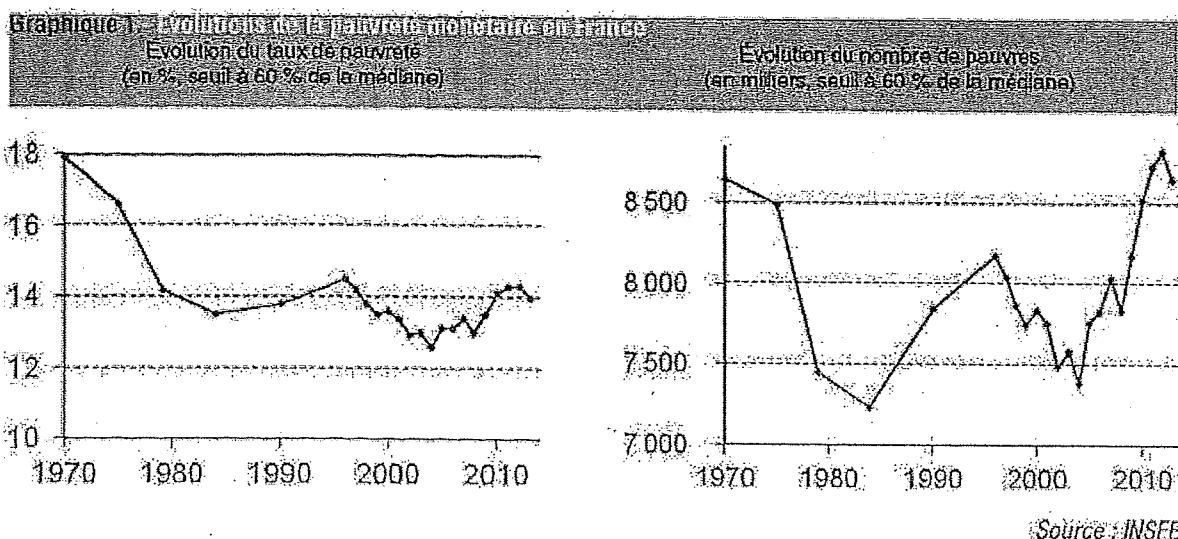
[...]

### Évolutions et transformations

La pauvreté augmente-t-elle ? Tout dépend de la période de référence. Par rapport au Moyen Age, la pauvreté a été éliminée. Si on se réfère aux années 1980, avant l'introduction du RMI, la situation des plus pauvres n'a plus grand-chose à voir. Si on s'intéresse aux années 2000, alors on compte - avec le seuil habituel de pauvreté monétaire relative - 13,6 % de pauvres en 2000, 13,5 % en 2009. Tout dépend des points d'observation. Sur une décennie, les choses ne semblent donc pas beaucoup bouger, même si les conséquences de la crise commencent vraiment à se faire sentir en 2010. En effet, le taux de pauvreté a alors augmenté, à 14 % de la population, puis 14,3 % en 2011. Chose *a priori* surprenante, le taux a baissé ensuite entre 2011 et 2012, puis entre 2012 et 2013 pour se stabiliser à 14 %. Cette double baisse, inattendue, est liée à l'indicateur employé. Celui-ci est fonction du niveau de vie médian. Or comme ce dernier a baissé, le seuil de pauvreté a baissé et donc le taux de pauvreté. Il y a là une difficulté, à la limite de l'absurdité : l'indicateur retenu est à la baisse quand les problèmes (augmentation du niveau du chômage, baisse du niveau de vie) sont à la hausse ! Il y a là un élément d'étonnement et de débat pour l'avenir...

Les proportions masquent toutefois les volumes. En 2000, l'INSEE recensait 7,8 millions de pauvres. Ils sont plus de 8,5 millions en 2013. Cette poussée de la pauvreté est à mettre en perspective. De fait, les mouvements récents, sous forme de yo-yo, du taux de pauvreté étaient de petite amplitude. Il n'en va pas de même en volume. L'augmentation du nombre de

pauvres (et non du taux de pauvreté) est bien plus significative depuis le milieu de la décennie 2000. En 2011, on s'est retrouvé à un niveau qui n'avait jamais été atteint depuis le début des années 1970.



Source : INSEE

La tendance depuis les années 1970 était – jusqu’aux secousses récentes attachées à la crise – à une forte baisse puis à une stabilisation du taux de pauvreté. Cette diminution puis cette stabilisation de la pauvreté, mesurée sous sa forme monétaire relative, masquent de profondes transformations. Tout d’abord, la pauvreté a rajeuni : en quarante ans, le taux de pauvreté des moins de 25 ans a été multiplié par deux, alors que celui des plus de 65 ans était divisé de moitié. Elle s’est aussi déplacée des familles nombreuses vers les familles monoparentales. Les familles monoparentales trouvant très majoritairement à leur tête des femmes, la « monoparentalisation » de la pauvreté alimente une féminisation de la pauvreté. Celle-ci touche désormais des actifs qui travaillent, en raison des doubles mutations du monde du travail et de la famille. Elle est mieux, quoiqu’imparfaitement, prise en charge par un Etat providence qui n’a jamais cessé de se développer, en particulier en matière d’aide sociale. La pauvreté, par ailleurs, s’est urbanisée, baissant environ de 4 points entre 1996 et 2010 dans les communes rurales et augmentant de 5 points dans l’agglomération parisienne. Tandis que la pauvreté se stabilisait, en moyenne nationale, elle était clairement en augmentation dans l’agglomération parisienne et dans les autres unités urbaines de plus de 200 000 habitants.

Au total donc, la pauvreté a surtout changé plus qu’elle n’a augmenté ou diminué. Si l’on doit lui donner un visage, éloigné des chiffres froids, autrefois, le pauvre était âgé, issu d’une famille nombreuse, et habitait dans une zone rurale. Aujourd’hui, il est jeune – on devrait dire elle est jeune –, vient d’une famille monoparentale, demeure en zone urbaine et ne parvient pas à s’insérer sur le marché du travail. Autrefois – disons pendant les 30 glorieuses – la pauvreté concernait des personnes âgées qui avaient peu de chances d’en sortir et des actifs qui avaient des probabilités élevées d’en sortir. Aujourd’hui, la pauvreté concerne des jeunes et des femmes qui vont et viennent entre des périodes au-dessus et en-dessous du seuil de la pauvreté. D’où la pertinence de ne plus seulement raisonner en termes de pauvreté, mais aussi de précarité et de vulnérabilité, insistant davantage sur les risques que sur les situations.

## Les dix transformations de la pauvreté

En synthèse on peut décrire rapidement les dix mutations qui ont affecté les questions et phénomènes de pauvreté/précarité depuis une trentaine d'années.

1. *Inscription à l'agenda politique*. Alors que le sujet de la pauvreté n'était pas un sujet d'importants débats pendant les 30 glorieuses, il s'est imposé à partir des années 1980.

2. *Rajeunissement de la pauvreté*. Les pauvres étaient d'abord, pendant les 30 glorieuses, les personnes âgées qui n'avaient pas encore accès à des régimes de retraite de qualité. Ce sont, aujourd'hui, principalement des jeunes et des enfants vivant dans des ménages jeunes qui n'ont pas accès à une insertion professionnelle stable.

3. *Urbanisation de la pauvreté*. La pauvreté est longtemps demeurée un problème d'abord rural. C'est désormais un problème urbain, très présent dans les centres métropolitains.

4. « *Monoparentalisation* » de la pauvreté. La pauvreté était un phénomène concentré dans des familles nombreuses. Aujourd'hui, alors que les familles nombreuses sont moins nombreuses et les familles monoparentales plus répandues, la pauvreté affecte d'abord les personnes vivant dans des familles monoparentales.

5. *Féminisation*. La monoparentalisation de la pauvreté est à rattacher à une certaine féminisation de la pauvreté. Les femmes à la tête de foyers monoparentaux ont plus de difficultés encore sur le marché du travail.

6. *Problème des budgets contraints*. Si les taux de pauvreté peuvent sembler rester relativement constants, l'augmentation du coût de la vie, et singulièrement des coûts du logement, a un puissant impact sur les budgets des plus défavorisés.

7. *D'avantage de travailleurs pauvres*. Moins de pauvres âgés, mais plus de pauvres actifs. Les travailleurs pauvres sont certes des individus en situation professionnelle précaire, mais la pauvreté se mesurant non pas à l'échelle individuelle mais à celle du ménage, les travailleurs pauvres sont aussi des personnes vivant dans des familles à faibles revenus, même avec des emplois stables.

8. *Dépendance accrue aux prestations*. Si les taux de pauvreté restent relativement constants, c'est entre autres raisons car les dépenses sociales en général et les dépenses spécifiques pour remédier à la pauvreté augmentent.

9. *Une politique publique prioritaire*. Alors que la pauvreté n'était pas érigée en risque de sécurité sociale ni en priorité explicite des mécanismes de protection sociale, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est établie, depuis les années 1990, comme une priorité de l'ensemble des politiques publiques.

10. *Une immigration disputée*. La dernière transformation a trait aux évolutions des profils et trajectoires migratoires. Le sujet est très sensible même s'il est mathématiquement simple. Si un pays voit partir les ménages aisés et arriver des ménages défavorisés la pauvreté s'y accroît. Au moins dans le court terme.

